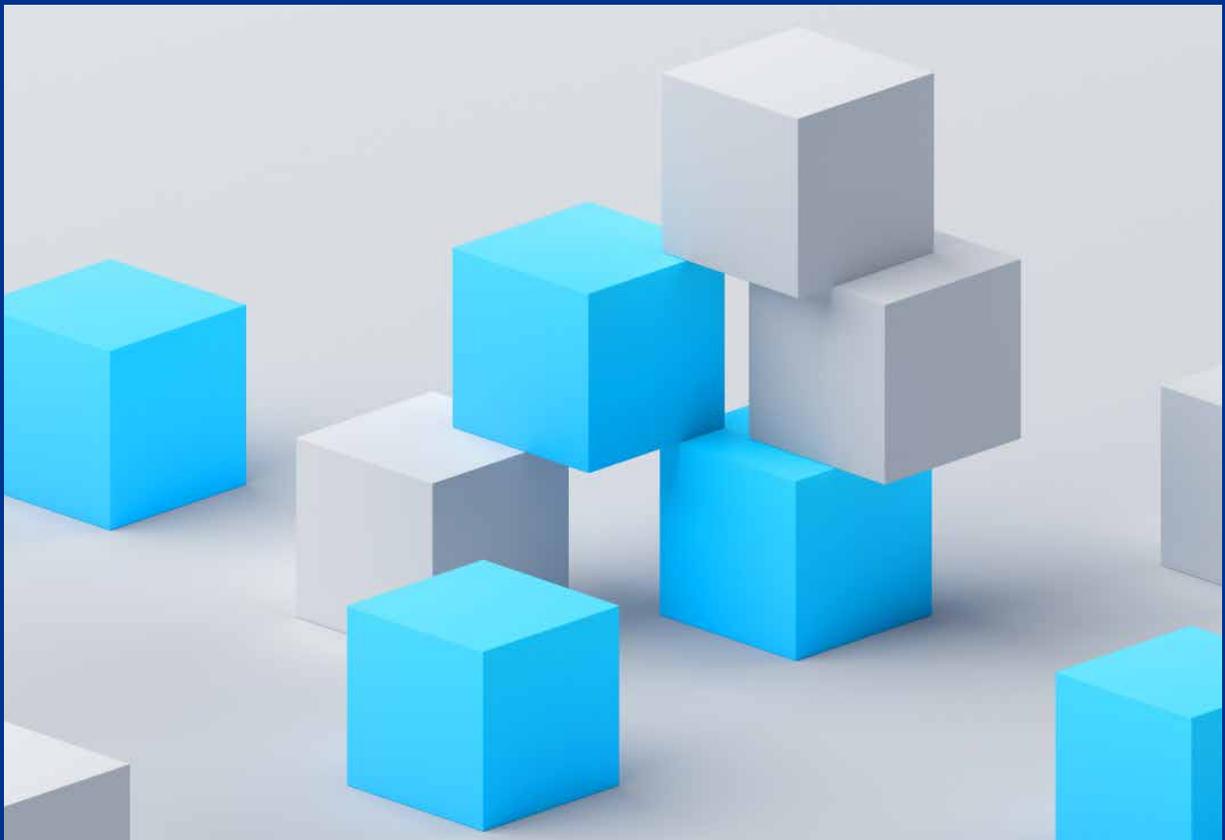




# Swiss GAAP RPC

**Vue d'ensemble, comptes consolidés illustratifs et check-list**





# Table des matières

<b>Préface</b>	<b>3</b>
<b>Recommandations Swiss GAAP RPC</b>	<b>4</b>
Cadre conceptuel	4
Vue d'ensemble des recommandations	4
Résumé des différentes recommandations	5
Nouvelles dispositions/projets	13
<b>Comptes consolidés illustratifs de RPC Industrie Holding SA</b>	<b>14</b>
Bilan consolidé	15
Compte de résultat consolidé	16
Tableau des flux de trésorerie consolidés	17
Variation des fonds propres consolidés	18
Annexe aux comptes consolidés	19
<b>Check-list Swiss GAAP RPC</b>	<b>39</b>

# Préface

Avec les recommandations Swiss GAAP RPC, la Suisse dispose de ses propres prescriptions en matière de présentation des comptes, qui sont très appréciées tant par les organisations non cotées que par les sociétés cotées. Nous sommes fiers de participer aux travaux de la Commission RPC. Nous contribuons ainsi à mettre à la disposition des entreprises suisses un dispositif solide pour la communication de leur situation financière à leurs différentes parties prenantes.

Dans le cadre de l'actualisation de la présente brochure, nous avons conservé la structure existante, qui a fait ses preuves. Le récapitulatif des différentes recommandations est suivi par des comptes consolidés illustratifs. La check-list Swiss GAAP RPC pour les entreprises des secteurs de l'industrie, du commerce et des services constitue la dernière partie de la brochure.

Par rapport à l'édition parue en novembre 2019, la 10<sup>e</sup> édition de notre publication intègre la nouvelle recommandation Swiss GAAP RPC 28 (subventions publiques) ainsi que les dispositions de la recommandation Swiss GAAP RPC 30 (comptes consolidés) qui a été révisée en 2022. Etant donné que la Swiss GAAP RPC 26 (institutions de prévoyance), la Swiss GAAP RPC 21 (organisations d'utilité publique à but non lucratif) de même que la Swiss GAAP RPC 40 (compagnies d'assurance) et 41 (assureurs incendie et maladie) ne concernent que certains utilisateurs des RPC, nous avons renoncé à intégrer ces recommandations dans la présente brochure.

Un grand merci à tous les collègues qui ont contribué à la réussite de cette 10<sup>e</sup> édition, à savoir Samuel Seiler, Dr. Heiko Petry et Yanik Germann.

Zurich, mars 2023

**Prof. Dr. Reto Eberle**

Expert-comptable dipl., Partner Audit  
Membre du Conseil de fondation  
de RPC

**Dr. Silvan Loser**

Expert-comptable dipl., Partner Audit  
Membre de la Commission RPC  
et du Comité d'experts RPC

# Recommandations Swiss GAAP RPC

## Cadre conceptuel

Le cadre conceptuel, qui s'applique à l'ensemble des entités, expose les principes sur lesquels repose la présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC et se compose notamment des éléments suivants: but et contenu, objectifs des états financiers, bases des états financiers, définition des postes des comptes, concepts d'évaluation autorisés et exigences qualitatives. En outre, le cadre conceptuel décrit les principes des Swiss GAAP RPC, explicite les liens avec le droit fiscal et cite les éléments constitutifs du rapport de gestion.

Le cadre conceptuel couvre toutes les questions concernant la présentation des comptes qui ne sont pas réglées en détail par les Swiss GAAP RPC.

Lorsque les RPC fondamentales ou l'ensemble des Swiss GAAP RPC sont appliquées pour la première fois par une entité ou lorsque l'on abandonne les RPC fondamentales au profit de l'ensemble des Swiss GAAP RPC, le bilan de l'exercice précédent est publié en conformité avec le nouveau référentiel prévu.

Les entreprises cotées doivent en outre présenter la période précédente en conformité avec les Swiss GAAP RPC au moment du passage aux Swiss GAAP RPC.

## Vue d'ensemble des recommandations

A la date de publication, les recommandations suivantes ont été publiées:

Swiss GAAP RPC 1	Principes
Swiss GAAP RPC 2	Évaluation
Swiss GAAP RPC 3	Présentation et structure
Swiss GAAP RPC 4	Tableau de flux de trésorerie
Swiss GAAP RPC 5	Opérations hors bilan
Swiss GAAP RPC 6	Annexe
Swiss GAAP RPC 10	Valeurs incorporelles
Swiss GAAP RPC 11	Impôts sur les bénéficiaires
Swiss GAAP RPC 13	Transactions de leasing
Swiss GAAP RPC 15	Transactions avec des parties liées (related parties)
Swiss GAAP RPC 16	Engagements de prévoyance
Swiss GAAP RPC 17	Stocks
Swiss GAAP RPC 18	Immobilisations corporelles
Swiss GAAP RPC 20	Dépréciation d'actifs
Swiss GAAP RPC 21	Etablissements des comptes des organisations d'utilité publique à but non lucratif
Swiss GAAP RPC 22	Contrats de construction (contrats à long terme)
Swiss GAAP RPC 23	Provisions
Swiss GAAP RPC 24	Fonds propres et transactions avec des actionnaires
Swiss GAAP RPC 26	Présentation des comptes des institutions de prévoyance
Swiss GAAP RPC 27	Instruments financiers dérivés
Swiss GAAP RPC 28	Subventions publiques (Mise en vigueur: 1 <sup>er</sup> janvier 2024)
Swiss GAAP RPC 30	Comptes consolidés (Remaniement en 2022, mise en vigueur: 1 <sup>er</sup> janvier 2024)
Swiss GAAP RPC 31	Recommandations complémentaires pour les sociétés cotées
Swiss GAAP RPC 40	Présentation des comptes des compagnies d'assurance
Swiss GAAP RPC 41	Présentation des comptes des assureurs incendie et assureurs maladie

# Résumé des différentes recommandations

## Swiss GAAP RPC 1 «Principes»

Cette recommandation contient des informations sur la procédure, le but de la présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC et les principes des Swiss GAAP RPC. Ces derniers sont les suivants:

- Encouragement d'une présentation des comptes crédible
- Principe de l'image fidèle (true & fair view) en tant que fondement
- Recommandations orientées sur des principes avec un cadre conceptuel d'application générale
- Octroi de possibilités de choix: publication des méthodes retenues
- Création de conditions favorables en vue d'un passage éventuel aux normes internationales

En principe, le référentiel doit être respecté dans son intégralité. Les petites entités qui, au cours de deux exercices successifs, ne dépassent pas deux des critères suivants peuvent se limiter à appliquer les RPC fondamentales:

- a) Total du bilan: CHF 10 millions
- b) Chiffre d'affaires annuel: CHF 20 millions
- c) Effectif: 50 emplois à temps plein en moyenne annuelle

Les RPC fondamentales comprennent le cadre conceptuel ainsi que les recommandations suivantes:

- Principes (Swiss GAAP RPC 1)
- Évaluation (Swiss GAAP RPC 2)
- Présentation et structure (Swiss GAAP RPC 3)
- Tableau de flux de trésorerie (Swiss GAAP RPC 4)
- Opérations hors bilan (Swiss GAAP RPC 5)
- Annexe (Swiss GAAP RPC 6)

Le respect des RPC fondamentales permet de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Il n'est pas nécessaire de remplir toutes les exigences en matière d'évaluation et de publication telles qu'elles sont exigées pour des comptes annuels arrêtés selon les Swiss GAAP RPC. Les organisations indiquent si les RPC fondamentales sont respectées ou si l'intégralité du référentiel Swiss GAAP RPC est respectée.

## Swiss GAAP RPC 2 «Évaluation»

La Swiss GAAP RPC 2 «Évaluation» contient des dispositions relatives à l'évaluation. Pour certaines positions du bilan, les aspects suivants sont réglés:

- Approche: à quelles conditions une inscription au bilan est-elle autorisée ou obligatoire?
- Évaluation: quelle est la base d'évaluation au bilan (coût historique ou juste valeur)?
- Durée d'utilisation: comment est déterminée la période d'amortissement?
- Variations de valeur: méthodes d'amortissement, principes d'amortissement, dépréciations («impairment»).

En principe, l'évaluation se fait au coût historique: les créances sont évaluées à la valeur nominale, les stocks le sont au coût d'acquisition ou de revient ou, si celle-ci est plus basse, à la valeur nette du marché, les immobilisations corporelles destinées à la fabrication de biens ou à la fourniture de prestations le sont au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements nécessaires, les immobilisations financières le sont au coût d'acquisition, déduction faite des pertes de valeur éventuelles, les immobilisations incorporelles le sont au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements nécessaires, les engagements le sont à la valeur nominale et les provisions le sont sur la base des sorties de fonds vraisemblables à la date du bilan. Font exception à ce principe les titres de l'actif circulant, qui doivent être évalués à la juste valeur, ainsi que les immobilisations corporelles hors exploitation détenues à des fins de rendement et les titres de l'actif immobilisé qui peuvent être comptabilisés à la juste valeur.

Pour tous les actifs, on examinera à la date du bilan s'il existe des signes de perte de valeur. Si la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur réalisable, il y a une perte de valeur («impairment») correspondant à la différence entre ces deux valeurs et devant être débitée au résultat de la période.

Cette recommandation traite également des transactions en monnaies étrangères ainsi que de la naissance et de la comptabilisation d'impôts différés sur les bénéfices.

### **Swiss GAAP RPC 3 «Présentation et structure»**

La Swiss GAAP RPC 3 «Présentation et structure» règle la structure minimale du bilan et du compte de résultat. L'actif comprend différentes positions explicitement mentionnées de l'actif circulant et de l'actif immobilisé. Le passif comprend les engagements à court terme, les engagements à long terme et les fonds propres. Le compte de résultat peut être établi soit selon la méthode de l'affectation des charges par nature, soit selon la méthode de l'affectation des charges par fonction.

Toutes les prescriptions sont des règles de structure minimale, c'est pourquoi il est possible de publier plus d'informations qu'exigé. Il est ainsi possible de recourir à d'autres subdivisions et à des désignations différentes, usuelles dans la branche, si cela permet d'accroître la pertinence.

Les notions de «résultat exceptionnel» et de «résultat hors exploitation» sont définies.

### **Swiss GAAP RPC 4 «Tableau de flux de trésorerie»**

La Swiss GAAP RPC 4 «Tableau de flux de trésorerie» présente la variation des liquidités de l'entité résultant des recettes et des dépenses. Les fonds «liquidités» et «liquidités nettes» sont les seuls autorisés. Les flux de trésorerie sont répartis entre les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La recommandation exige en outre la publication des éléments n'ayant pas d'incidence sur les liquidités et contient des prescriptions minimales concernant la présentation des flux de trésorerie.

### **Swiss GAAP RPC 5 «Opérations hors bilan»**

Les engagements de l'entreprise qui n'ont pas de répercussion immédiate sur le bilan sont régis par la Swiss GAAP RPC 5 «Opérations hors bilan». Sont notamment pris en considération les engagements conditionnels (cautionnements, garantie, constitutions de gages en faveur de tiers et autres engagements à caractère conditionnel) et les autres engagements ne devant pas être portés au bilan (engagements de paiement irrévocables découlant de contrat ne devant pas figurer au passif et autres obligations fermes de livraison et d'achat).

Les instruments financiers dérivés sont traités dans une recommandation séparée (Swiss GAAP RPC 27).

### Swiss GAAP RPC 6 «Annexe»

La Swiss GAAP RPC 6 «Annexe» énumère les informations à publier, notamment les bases et les principes d'évaluation appliqués.

### Swiss GAAP RPC 10 «Valeurs incorporelles»

Le traitement des valeurs incorporelles est réglé dans la Swiss GAAP RPC 10. Une distinction est effectuée entre les valeurs incorporelles acquises et celles créées par l'entité elle-même. Les valeurs incorporelles acquises doivent être inscrites au bilan. S'agissant des valeurs incorporelles créées par l'entité elle-même, la recommandation contient quatre conditions qui doivent être remplies cumulativement pour que celles-ci puissent être portées au bilan. L'amortissement des valeurs incorporelles doit systématiquement s'effectuer sur la durée d'utilisation attendue. Si celle-ci ne peut être déterminée de façon fiable, l'amortissement s'effectue sur 5 ans, voire 20 ans au maximum dans des cas justifiés. La valeur des immobilisations incorporelles doit être réexaminée à chaque date du bilan. Etant donné que le goodwill apparaît uniquement dans le cadre de la consolidation, il est donc réglementé par la Swiss GAAP RPC 30.

### Swiss GAAP RPC 11 «Impôts sur les bénéfices»

La Swiss GAAP RPC 11 règle le traitement des impôts sur les bénéfices. Une distinction est faite entre les impôts courants et les impôts différés sur les bénéfices. Les impôts courants sur les bénéfices sont calculés avec les taux d'imposition effectifs. La charge et le passif qui en découlent doivent figurer dans les comptes annuels. La délimitation annuelle des impôts différés sur les bénéfices se base sur une vue orientée bilan et doit être calculée au moyen de la méthode du report variable «comprehensive liability». Les impôts différés passifs sur les bénéfices doivent être présentés séparément dans les provisions pour impôts, les impôts différés actifs sur les bénéfices sous les immobilisations financières. Les charges ou produits d'impôts différés doivent apparaître dans les comptes annuels.

### Swiss GAAP RPC 13 «Transactions de leasing»

La Swiss GAAP RPC 13 règle la présentation des transactions de leasing du point de vue du preneur de leasing. Une distinction est faite entre le leasing financier («Financial Lease») et le leasing d'exploitation («Operating Lease»). Cette distinction se base sur des critères économiques. Les quatre critères indiqués dans la recommandation sont de nature qualitative. Le leasing financier est porté au bilan et doit être présenté séparément. Le leasing opérationnel n'est pas inscrit au bilan et doit être publié dans l'annexe. Le bénéfice résultant de transactions de cession-bail («Sale-and-Lease-Back») donnant lieu à un leasing financier doit être différé et reconnu sur la durée du contrat de leasing. Une perte résultant d'une transaction de cession-bail doit être immédiatement imputée au résultat de la période.

### Swiss GAAP RPC 15 «Transactions avec des parties liées (related parties)»

La publication d'informations relatives aux transactions avec des parties liées (related parties) est régie par la Swiss GAAP RPC 15. La définition des parties liées se base sur l'influence notable qu'elles peuvent exercer sur les décisions financières ou opérationnelles de l'entité en question. En plus des éléments chiffrés (créances/dettes), les transactions importantes doivent également être publiées.

### Swiss GAAP RPC 16 «Engagements de prévoyance»

La recommandation traite de la présentation des comptes en relation avec les répercussions économiques effectives des engagements de prévoyance sur l'organisation (employeur). Par engagements de prévoyance, on entend tous les engagements découlant de plans de prévoyance et des institutions de prévoyance qui prévoient des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité. La prévoyance professionnelle devant être indépendante en Suisse, la recommandation utilise, dans un souci de simplification, le terme d'«institution de prévoyance». La recommandation ne s'adresse pas aux institutions de prévoyance elles-mêmes.

La présentation des répercussions économiques effectives des engagements de prévoyance nécessite d'expliquer si, à la date du bilan, il existe des actifs (avantages économiques) ou passifs (engagements économiques) autre que les prestations de cotisations de l'organisation prises en considération et les ajustements y relatifs. La recommandation exige d'enregistrer chaque année dans le résultat de la période la différence entre les avantages ou les engagements économiques calculés. Les engagements économiques sont comptabilisés dans les dettes à long terme.

Les institutions de prévoyance en faveur du personnel suisses établissent leurs comptes annuels selon la Swiss GAAP RPC 26. Ces comptes annuels font ressortir séparément les excédents de couverture et les découverts ainsi que les réserves de cotisations de l'employeur existants et forment, avec les dispositions contractuelles, une base appropriée pour les appréciations nécessaires. Des calculs supplémentaires de la part de l'organisation ne sont dès lors pas nécessaires.

### Swiss GAAP RPC 17 «Stocks»

La Swiss GAAP RPC 17 prévoit une évaluation des stocks au coût d'acquisition ou de revient ou, si elle est plus basse, à la valeur de marché nette. Ces coûts comprennent tous les frais engagés pour amener les stocks à leur lieu de stockage et dans leur état actuel. Le principe de l'évaluation individuelle s'applique également. Les méthodes d'évaluation admises sont la méthode du prix moyen, la méthode FIFO et autres méthodes analogues. Les principes et méthodes d'évaluation doivent notamment être publiés dans l'annexe.

### Swiss GAAP RPC 18 «Immobilisations corporelles»

La Swiss GAAP RPC 18 définit les immobilisations corporelles comme des actifs physiques utilisés pour la production de biens, la fourniture de prestations de service ou à des fins d'investissement. Des critères d'activation y sont définis. A cet égard, le principe de l'évaluation individuelle s'applique. L'évaluation subséquente doit se faire au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements cumulés et des dépréciations d'actifs. La valeur des immobilisations corporelles doit être vérifiée selon les prescriptions de la Swiss GAAP RPC 20. Un tableau détaillé des immobilisations corporelles doit également être publié. Les immobilisations corporelles détenues à des fins de rendement peuvent être comptabilisés soit à leur juste valeur, soit à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements. La variation des justes valeurs doit être comptabilisée dans le résultat de la période.

## Swiss GAAP RPC 20 «Dépréciation d'actifs»

Dans un environnement en constante évolution, la valeur de nombreux actifs est de plus en plus souvent remise en question. La Swiss GAAP RPC 20 définit à quel moment un test de dépréciation («impairment test») doit être effectué, quelles sont les méthodes devant être appliquées pour ce faire et comment les effets doivent être comptabilisés dans les comptes annuels. S'il existe des signes de perte de valeur, la valeur réalisable de l'actif doit être calculée. Si celle-ci est inférieure à la valeur comptable, la moins-value doit être comptabilisée comme perte de valeur dans le compte de résultat de la période. La valeur réalisable est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché nette (prix de vente) et la valeur d'utilité (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs). La détermination de la valeur réalisable doit en principe se faire sur la base de chacun des actifs. Lorsque celui-ci ne génère pas à lui seul de flux de trésorerie indépendants, le calcul s'effectue sur la base du plus petit groupe possible d'actifs auquel appartient l'actif concerné (appelé «Cash Generating Unit»). La perte de valeur doit être comptabilisée dans le compte de résultat et expliquée dans l'annexe. La modification des facteurs sous-jacents peut nécessiter la suppression de la dépréciation.

## Swiss GAAP RPC 21 «Etablissement des comptes des organisations d'utilité publique à but non lucratif»

Les règles générales de comptabilité ne tiennent pas forcément compte des particularités des organisations à but non lucratif (NPO): au lieu du bénéfice de la période et du capital propre, c'est l'efficacité des prestations qui est au premier plan pour les NPO. C'est pourquoi la Swiss GAAP RPC 21 complète le rapport annuel par un rapport de performance et à un tableau de variation du capital.

Le rapport annuel doit être établi selon le principe de l'image fidèle, c'est pourquoi toutes les autres recommandations Swiss GAAP RPC s'appliquent également. La Swiss GAAP RPC 21 prévaut toutefois sur les autres recommandations. Sont considérées comme des organisations à but non lucratif au sens de la Swiss GAAP RPC 21 toutes les organisations qui fournissent des prestations d'intérêt général indépendamment d'une prétention de tiers. La principale caractéristique est que le cercle des destinataires de la prestation se distingue généralement de celui des prestataires, dont le nombre est indéterminé. L'application de cette recommandation doit être un gage de qualité et de transparence accrue. Cet objectif est notamment atteint par une obligation de consolidation (indépendamment de la forme juridique), la publication de la modification des fonds affectés dans un compte distinct, des indications sur les charges administratives ou la rémunération des organes dirigeants.

## Swiss GAAP RPC 22 «Contrats de construction (contrats à long terme)»

Selon la Swiss GAAP RPC 22, les contrats de construction à long terme doivent en principe être comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux (méthode POC, «Percentage-of-Completion»). Du moment que les conditions énumérées dans la recommandation sont remplies de manière cumulative, la méthode POC doit être appliquée. Ainsi, une part proportionnelle du bénéfice est répartie par période sur toute la durée du contrat. Si les conditions ne sont pas remplies, l'inscription au bilan s'effectue selon la méthode du contrat achevé (méthode CC, «Completed Contract») ou selon la méthode POC modifiée (c'est-à-dire sans part de bénéfice).

Les principes comptables appliqués pour les contrats à long terme, la méthode utilisée pour déterminer le degré d'avancement et le montant comptabilisé comme chiffre d'affaires sur la base de la méthode du degré d'avancement doivent notamment être publiés.

### **Swiss GAAP RPC 23 «Provisions»**

La Swiss GAAP RPC 23 traite des provisions. La recommandation prévoit que des provisions ne peuvent être constituées que s'il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé et si la sortie de fonds probable peut être estimée de manière fiable. La marge de manœuvre lors de la constitution de provisions est ainsi fortement limitée. Les provisions qui ne sont plus nécessaires doivent être dissoutes. Un tableau des provisions donnant des informations sur les différents éléments et leurs modifications doit être établi. Une distinction doit notamment être réalisée entre les provisions à court terme et celles à long terme, le montant des provisions à court terme par catégorie doit être publié dans l'annexe.

### **Swiss GAAP RPC 24 «Fonds propres et transactions avec des actionnaires»**

La recommandation régit la présentation de l'état et des mouvements des fonds propres, le traitement des propres actions ainsi que la comptabilisation des transactions avec les actionnaires en leur qualité d'actionnaires.

L'acquisition de propres actions est inscrite au bilan à son coût d'acquisition. Les propres actions sont comptabilisées comme un poste négatif dans les fonds propres et présentées séparément. Il n'y a pas d'évaluation ultérieure de cette position. Les plus- ou moins-values réalisées lors de la vente ultérieure ne sont pas comptabilisées dans le compte de résultat, mais doivent être saisies en augmentation ou en diminution des réserves de capital (agio).

### **Swiss GAAP RPC 26 «Présentation des comptes des institutions de prévoyance»**

La Swiss GAAP RPC 26 régit la présentation des comptes des institutions de prévoyance. Les comptes annuels établis selon la Swiss GAAP RPC 26 comprennent le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe. Ils couvrent les prescriptions légales et ne nécessitent pas de comptes supplémentaires.

Au bilan, l'évaluation se fait aux justes valeurs. Compte tenu de la durée particulièrement longue de l'objectif de prévoyance, la constitution d'une réserve de fluctuation de valeur est autorisée. La recommandation elle-même ne contient pas de dispositions actuarielles et admet aussi bien la méthode statique que la méthode dynamique pour le calcul des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. La structure du bilan et du compte d'exploitation ainsi que les désignations y afférentes sont prescrites de manière contraignante par la Swiss GAAP RPC 26. L'annexe doit notamment contenir des informations sur les bases et l'organisation, sur les risques actuariels et sur les placements.

### **Swiss GAAP RPC 27 «Instruments financiers dérivés»**

Les produits dérivés qui répondent à la définition d'un actif ou d'un passif doivent être inscrits au bilan. Les produits dérivés destinés à la couverture de positions du bilan («fair value hedge») peuvent être évalués à la juste valeur ou selon les mêmes principes d'évaluation que ceux utilisés pour le sous-jacent couvert. Les dérivés destinés à couvrir des flux de trésorerie futurs («cash flow hedge») sont soit comptabilisés dans les fonds propres sans incidence sur le résultat, soit publiés dans l'annexe, jusqu'à la survenance de l'élément couvert. Les produits dérivés sans but de couverture doivent être évalués à la juste valeur; les variations de valeur sont comptabilisées dans le résultat de la période.

L'état des instruments dérivés ouverts doit être publié dans l'annexe, par actif sous-jacent. L'information doit être ventilée en taux d'intérêt, devises, instruments de capitaux propres/indices correspondants et autres actifs sous-jacents. L'objectif de la détention du produit dérivé doit être indiqué.

### Swiss GAAP RPC 28 «Subventions publiques»

La Swiss GAAP RPC 28 régit la comptabilisation et la publication des subventions publiques. Elle fait la distinction entre les subventions liées à des actifs et celles liées au résultat.

Les subventions publiques liées à des actifs peuvent être soit compensées avec l'actif (comptabilisation au net), soit comptabilisées au passif (comptabilisation au brut) et doivent être amorties par le biais du compte de résultat sur la durée d'utilisation de l'actif. Les subventions publiques liées au résultat sont comptabilisées dans le compte de résultat des périodes au cours desquelles les charges correspondantes sont encourues. Les subventions publiques ne doivent être comptabilisées que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'organisation remplit les conditions qui y sont liées et que leur valeur peut être estimée de manière fiable. La recommandation règle en outre le traitement des subventions publiques qui, contrairement à l'hypothèse initiale, doivent être remboursées, la présentation des subventions dans le tableau des flux de trésorerie et les informations requises dans l'annexe des comptes annuels.

### Swiss GAAP RPC 30 «Comptes consolidés»

Cette recommandation contient toutes les exigences supplémentaires pour les comptes consolidés. Le périmètre de consolidation y est défini et le traitement des filiales, des entreprises sous contrôle conjoint et des entités associées, mais aussi des participations (en général jusqu'à 20%) y est détaillé.

Les actifs nets repris lors d'une acquisition doivent être évalués à leur juste valeur. Si le coût d'acquisition est supérieur aux actifs nets réévalués, la différence est appelée goodwill. Le goodwill peut être soit inscrit à l'actif et amorti sur la durée d'utilisation, soit compensé directement avec les fonds propres au moment de l'acquisition (avec recyclage dans le compte de résultat en cas de cession, de liquidation ou de fermeture ultérieure). Les entreprises qui compensent le goodwill avec les fonds propres (mais pas celles qui l'activent et l'amortissent) doivent également identifier et comptabiliser, à la date d'acquisition, les valeurs incorporelles non encore inscrites au bilan de la filiale acquise et qui sont importantes pour la prise de contrôle. Un goodwill inscrit à l'actif est amorti selon un plan (normalement linéaire) sur la durée d'utilisation, qui ne doit pas dépasser 20 ans. Si la durée d'utilisation ne peut pas être déterminée, le goodwill doit être amorti sur une période de 5 ans.

La détermination et le traitement d'un goodwill négatif (également appelé badwill) s'effectuent de manière congruente avec le goodwill: si l'entreprise a opté pour la compensation du goodwill avec les fonds propres, un goodwill négatif est également compensé avec les fonds propres; si l'entreprise a opté pour l'activation et l'amortissement du goodwill, un goodwill négatif doit être inscrit au passif et amorti sur une durée maximale de cinq ans avec incidence sur le résultat.

Lors d'une acquisition par étapes, le goodwill ou le badwill est déterminé séparément pour chaque étape de l'acquisition. Les actifs nets repris doivent être évalués à leur juste valeur au moment de la prise de contrôle (avec enregistrement dans les fonds propres de la différence entre les justes valeurs et les valeurs comptables au prorata), de sorte que les actifs nets repris soient intégrés dans les comptes consolidés à leur juste valeur totale au moment de la prise de contrôle. En cas d'achat de parts minoritaires, le goodwill ou le badwill se calcule comme la différence entre les coûts d'acquisition et la valeur comptable proportionnelle des parts minoritaires.

Les comptes annuels à consolider tenus en monnaie étrangère doivent être convertis dans la monnaie des comptes consolidés à l'aide de la méthode du cours de clôture. La perte de contrôle ou la perte de l'influence notable dans des entreprises dont les comptes sont établis en monnaie étrangère entraîne la décomptabilisation par le biais du compte de résultat de la totalité des différences de change cumulées comptabilisées dans les fonds propres.

### **Swiss GAAP RPC 31 «Recommandations complémentaires pour les sociétés cotées»**

Au centre de la recommandation Swiss GAAP RPC 31 se trouvent d'importantes questions de publication qui, du point de vue de la Commission RPC, sont essentielles pour les sociétés cotées et doivent améliorer la compréhension des destinataires externes des comptes annuels ou consolidés. Par sociétés cotées, on entend les entités dont les participations et/ou les droits de créances (emprunts) sont cotés ou pour lesquelles un prospectus de cotation a été établi.

Les sociétés cotées qui adoptent les Swiss GAAP RPC doivent présenter la période précédente dans les comptes annuels conformément à ces recommandations. En outre, la variation des fonds propres doit également être publiée.

Les rémunérations en actions doivent être évaluées à la valeur du jour lors de l'attribution et comptabilisées en tant que charges de personnel sur toute la période d'acquisition des droits. Pour les rémunérations réglées en actions, les fonds propres constituent la contrepartie, ou comme dettes (en cas de règlement en espèces). Le passif pour les rémunérations réglées en espèces est réévalué à chaque date de clôture et ajusté par le biais des charges de personnel pour le montant correspondant. Pour les branches d'activité abandonnées, le produit net des livraisons et prestations correspondant ainsi que le résultat d'exploitation sont présentés séparément dans l'annexe. D'autres exigences de publication existent pour le résultat par droit de participation, pour les impôts sur les bénéfices, pour les dettes financières et pour l'information sectorielle.

Les sociétés cotées en bourse doivent établir un rapport intermédiaire. Le rapport intermédiaire contient des données chiffrées et des explications sur l'activité et la marche des affaires de l'entreprise. La recommandation règle les informations minimales à présenter. Pour le reste, les mêmes principes que pour les comptes annuels s'appliquent.

### **Swiss GAAP RPC 40 «Présentation des comptes des compagnies d'assurance»**

Les compagnies d'assurance doivent tenir compte des prescriptions particulières de la Swiss GAAP RPC 40 en complément et en modification partielle des autres recommandations. Sont notamment considérés comme des compagnies d'assurance au sens de la Swiss GAAP RPC 40 les assureurs qui fournissent principalement des prestations d'assurances dommages, vie et de réassurance. La Swiss GAAP RPC 41 s'applique à la présentation des comptes des assureurs incendie et maladie.

La Swiss GAAP RPC 40 règle la présentation des comptes de l'entreprise d'assurance dans son ensemble et s'adresse explicitement aux entreprises d'assurance ayant un rayonnement national. La structure du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie prévoit des désignations et des postes usuels dans la branche.

Les placements de capitaux doivent être évalués aux justes valeurs, la méthode d'amortissement des coûts pouvant également être utilisée pour les placements de capitaux à revenus fixes (si les justes valeurs correspondantes sont publiées). Les plus- ou moins-values par rapport aux coûts d'acquisition sont comptabilisées, sans incidence sur le résultat, dans les réserves de réévaluation (composante des capitaux propres). L'évaluation des provisions techniques doit être effectuée de manière à ce que leur montant total soit suffisant pour garantir que les engagements puissent être satisfaites de manière durable. En outre, la constitution de provisions de fluctuation et de sécurité est autorisée.

Des informations spécifiques doivent améliorer la transparence du rapport financier. Ainsi, la description des méthodes et des modèles utilisés pour évaluer des provisions techniques est exigée dans l'annexe, de même que les principales hypothèses retenues pour la détermination des provisions techniques et les incertitudes qui y sont liées.

## Swiss GAAP RPC 41 «Présentation des comptes des assureurs incendie et assureurs maladie»

La Swiss GAAP RPC 41 règle des faits spécifiques à la branche des assureurs incendie et des assureurs maladie. Les placements de capitaux sont en principe évalués aux justes valeurs. La méthode d'amortissement des coûts est autorisée pour les placements à revenus fixe, dans ce cas les justes valeurs correspondantes sont publiées en annexe. Les modifications des justes valeurs sont comptabilisées dans le compte de résultat.

En raison des particularités de la présentation des comptes des assureurs incendie et assureurs maladie, des provisions pour risques liés aux placements de capitaux ainsi que des provisions techniques pour fluctuation et sécurité sont autorisées. Pour ces deux types de provisions, les assurances doivent disposer d'une approche d'évaluation définie qui doit être publiée dans l'annexe. Les provisions techniques doivent être calculées selon des méthodes actuarielles reconnues par les autorités de surveillance. L'annexe contient de nombreuses informations, notamment un compte de résultat sectoriel.

## Nouvelles dispositions / projets

Le 30 novembre 2021, la Commission RPC a décidé d'élaborer un guide sur le reporting en matière de développement durable. L'objectif est d'aborder ce thème qui gagne rapidement en importance au niveau national et international et de créer, sous la direction du Prof. Dr. Reto Eberle, membre du conseil de fondation, une aide à l'orientation pour les utilisateurs des Swiss GAAP RPC.

Une procédure de révision de la Swiss GAAP RPC 16 «Engagements de prévoyance» sera lancée en 2023. Le concept de base de la Swiss GAAP RPC 16 devrait être conservé. Des compléments pourraient s'avérer nécessaires en ce qui concerne le traitement des plans de prévoyance étrangers ainsi que les informations à publier pour les plans suisses. Du côté du Comité d'experts, le groupe de travail est dirigé par Dr. Silvan Loser.

Des informations actualisées sur les projets sont disponibles sur [www.fer.ch/fr/projects/](http://www.fer.ch/fr/projects/)

# Comptes consolidés illustratifs de RPC Industrie Holding SA

Les comptes consolidés présentés ci-après constituent un exemple fictif qui ne sert qu'à des fins d'illustration. Les exigences minimales sont en partie dépassées afin d'apporter un exemple de bonnes pratiques. Toute ressemblance avec une société réelle serait purement fortuite. Par conséquent, le contenu des comptes consolidés illustratifs n'est pas nécessairement applicable aux circonstances particulières d'une entreprise concrète. Dans les cas particuliers, il convient de consulter le texte complet des recommandations officielles Swiss GAAP RPC.

Les comptes consolidés illustratifs partent de l'hypothèse que la société RPC Industrie Holding SA est cotée. Les exigences supplémentaires pour les entreprises cotées sont mises en évidence par un encadré comme suit.

RPC 31

Uniquement pour les sociétés cotées

Pour de plus amples informations sur les dispositions de la Swiss GAAP RPC 31, nous vous renvoyons à notre brochure séparée «Swiss GAAP RPC 31 Recommandation complémentaire pour les sociétés cotées: Exigences, conseils d'application et exemples illustratifs».

# Bilan consolidé

## Actif

Données en CHF 1 000	Annexe	31.12.20x2	31.12.20x1
Liquidités et équivalents de liquidités		8 701	7 111
Titres		325	342
Créances résultant de livraisons et de prestations	2	20 956	19 980
Autres créances à court terme	3	4 511	5 089
Stocks	4	28 378	28 178
Comptes de régularisation		1 756	1 800
<b>Total actif circulant</b>		<b>64 627</b>	<b>62 500</b>
Immobilisations corporelles	5	65 889	62 000
Immobilisations financières	6	6 889	6 733
Immobilisations incorporelles	7	2 743	1 178
<b>Total actifs immobilisés</b>		<b>75 521</b>	<b>69 911</b>
<b>Total actif</b>		<b>140 148</b>	<b>132 411</b>

## Passif

Données en CHF 1 000	Annexe	31.12.20x2	31.12.20x1
Dettes financières à court terme	8	15 324	4 296
Dettes résultant de livraisons et de prestations	9	19 289	15 689
Autres dettes à court terme		15 000	20 289
Provisions à court terme	10	1 431	1 580
Comptes de régularisation		4 089	3 667
<b>Total engagements à court terme</b>		<b>55 133</b>	<b>45 521</b>
Dettes financières à long terme	8	31 289	31 156
Engagements de prévoyance	11	5 926	7 533
Provisions à long terme	10	8 119	5 865
<b>Total engagements à long terme</b>		<b>45 334</b>	<b>44 554</b>
<b>Total dettes</b>		<b>100 467</b>	<b>90 075</b>
Capital-actions		17 000	14 556
Réserves de capital		13 089	6 533
Propres actions	12	-67	-44
Réserves provenant de bénéfices ou de pertes cumulées		8 592	20 224
<b>Total fonds propres, hors parts des minoritaires</b>		<b>38 614</b>	<b>41 269</b>
Parts des minoritaires		1 067	1 067
<b>Total fonds propres, y.c. parts des minoritaires</b>		<b>39 681</b>	<b>42 336</b>
<b>Total passif</b>		<b>140 148</b>	<b>132 411</b>

## Compte de résultat consolidé

Données en CHF 1 000	Annexe	20x2	20x1
Produits nets des livraisons et des prestations	14	166 644	137 511
Autres produits d'exploitation		2 889	3 911
Variation des stocks de produits finis et semi-finis		1 156	-1 067
Charges de matières premières et consommables		-80 978	-60 844
Charges de personnel	16	-41 844	-38 644
Autres charges d'exploitation		-28 210	-27 133
Amortissements des immobilisations corporelles	5	-10 732	-10 543
Amortissements des immobilisations incorporelles	7	-925	-102
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>8 000</b>	<b>3 089</b>
Part dans le résultat des sociétés associées		33	69
Charges financières		-1 102	-1 226
Produits financiers		408	665
<b>Résultat financier</b>		<b>-661</b>	<b>-492</b>
<b>Résultat ordinaire</b>		<b>7 339</b>	<b>2 597</b>
Produits hors exploitation		101	98
Charges hors exploitation		-662	-436
Charges exceptionnelles		0	-57
<b>Résultat hors exploitation</b>		<b>-561</b>	<b>-395</b>
<b>Bénéfice annuel avant impôts sur les bénéfices</b>		<b>6 778</b>	<b>2 202</b>
Impôts sur les bénéfices	18	-2 178	-222
<b>Bénéfice annuel</b>		<b>4 600</b>	<b>1 980</b>
dont attribuable à:			
• actionnaires de RPC Industrie Holding SA		4 560	1 930
• actionnaires minoritaires		40	50

RPC 31

Données en CHF	Annexe	20x2	20x1
Résultat non dilué par action	19	288.37	141.37
Résultat dilué par action	19	260.18	128.07

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

Données en CHF 1000	Annexe	20x2	20x1
<b>Bénéfice annuel</b>		<b>4 600</b>	<b>1 980</b>
Amortissements sur immobilisations corporelles	5	10 732	10 543
Amortissements des immobilisations incorporelles	7	925	102
Perte/(bénéfice) provenant de la vente d'actifs immobilisés		-437	129
Augmentation/(diminution) de provisions	10	1 203	-562
Augmentation/(diminution) des engagements de prévoyance	11	-1 604	-606
Part des pertes des sociétés associées		-33	-69
Diminution/(augmentation) des créances résultant de livraisons et de prestations de services		4 909	1 090
Diminution/(augmentation) des autres créances à court terme et comptes de régularisation actifs		637	-600
Diminution/(augmentation) des stocks		3 810	1 622
Augmentation/(diminution) des dettes résultant de livraisons et de prestations		-5 925	1 556
Augmentation/(diminution) des autres dettes à court terme et comptes de régularisation passifs		-4 832	643
<b>Entrée de liquidités provenant de l'activité d'exploitation</b>		<b>13 985</b>	<b>15 828</b>
Versements pour investissements (achat) d'immobilisations corporelles	5	-8 834	-9 267
Paiements provenant de désinvestissements (vente) d'immobilisations corporelles		400	0
Versements pour investissements (achat) d'immobilisations financières (y.c. titres de l'actif circulant)		-481	-4 698
Paiements provenant de désinvestissements (vente) d'immobilisations financières (y.c. les titres de l'actif circulant)		386	1 000
Versements pour investissements (achat) d'immobilisations incorporelles	7	-286	-156
Paiements provenant de désinvestissements (vente) d'immobilisations incorporelles		649	289
Versements pour l'acquisition de filiales (déduction faite des liquidités reprises)	1	-17 356	-1 145
Paiement provenant de la vente de filiales (déduction faite des liquidités cédées)	1	0	5 894
<b>Sortie de liquidités provenant de l'activité d'investissement</b>		<b>-25 522</b>	<b>-8 083</b>
Paiement provenant d'augmentation de capital (y.c. agio)		9 000	5 844
Distributions de dividendes		-1 416	-1 200
Distributions de dividendes aux actionnaires minoritaires		-40	0
(Achat)/Vente de propres actions	12	-23	1 333
(Diminution)/Augmentation de dettes financières à court terme		6 641	-10 315
(Diminution)/Augmentation de dettes financières à long terme		0	-300
<b>Entrées/sorties de liquidités provenant de l'activité de financement</b>		<b>14 162</b>	<b>-4 638</b>
<b>Variation nette des liquidités</b>		<b>2 625</b>	<b>3 107</b>
Etat des liquidités au 1 <sup>er</sup> janvier		7 111	4 721
Écarts de conversion sur les liquidités détenues		-1 035	-717
<b>Etat des liquidités au 31 décembre</b>		<b>8 701</b>	<b>7 111</b>

## Variation des fonds propres consolidés

	Annexe	Capital-actions	Réserves de capital	Propres actions	Réserves de bénéfices			Total FP hors parts des minoritaires	Parts des minoritaires	Total FP y.c. parts des minoritaires
					Goodwill	Ecart de conversion	Autres réserves issues du bénéfice			
Données en CHF 1 000										
<b>Etat au 31.12.20x0</b>		<b>12 712</b>	<b>2 145</b>	<b>-989</b>	-	-	<b>19 496</b>	<b>33 364</b>	<b>1 017</b>	<b>34 381</b>
Restatement <sup>1</sup>					-6 000	350	5 650	-	-	-
Bénéfice annuel		-	-	-	-	-	1 930	1 930	50	1 980
Distribution de dividendes		-	-	-	-	-	-1 200	-1 200	-	-1 200
Augmentation de capital		1 844	4 000	-	-	-	-	5 844	-	5 844
Acquisitions	13	-	-	-	-500	-	-	-500	-	-500
Ventes de propres actions	12	-	388	945	-	-	-	1 333	-	1 333
Ecart de conversion		-	-	-	-	498	-	498	-	498
<b>Etat au 31.12.20x1</b>		<b>14 556</b>	<b>6 533</b>	<b>-44</b>	<b>-6 500</b>	<b>848</b>	<b>25 876</b>	<b>41 269</b>	<b>1 067</b>	<b>42 336</b>
Bénéfice annuel		-	-	-	-	-	4 560	4 560	40	4 600
Distribution de dividendes		-	-	-	-	-	-1 416	-1 416	-40	-1 456
Augmentation de capital		2 444	6 556	-	-	-	-	9 000	-	9 000
Acquisitions	13	-	-	-	-13 054	-	-	-13 054	-	-13 054
Ventes de propres actions	12	-	-	-23	-	-	-	-23	-	-23
Ecart de conversion		-	-	-	-	-1 722	-	-1 722	-	-1 722
<b>Etat au 31.12.20x2</b>		<b>17 000</b>	<b>13 089</b>	<b>-67</b>	<b>-19 554</b>	<b>-874</b>	<b>29 020</b>	<b>38 614</b>	<b>1 067</b>	<b>39 681</b>

1 Adaptation de la présentation en raison de la première application de la Swiss GAAP RPC 30 (révisée en 2022), voir Annexe aux comptes consolidés, Principes de présentation des comptes consolidés, Bases de présentation des comptes consolidés

Le capital-actions de RPC Industrie Holding SA se compose de 17 000 actions nominatives (actions ordinaires) (exercice précédent: 14 556) d'une valeur nominale de CHF 1 000 chacune. Au cours de l'exercice sous revue, une augmentation de capital ordinaire a eu lieu le 23 juin 20x2, lors de laquelle 2 444 actions d'une valeur nominale de CHF 1 000 ont été émises avec un agio total de CHF 6 721 000. Les coûts de transaction de CHF 165 000 ont été imputés à l'agio.

Les réserves statutaires ou légales non distribuables de RPC Industrie Holding SA s'élèvent à CHF 3 400 000 (exercice précédent: CHF 2 911 000).

# Annexe aux comptes consolidés

## Principes de présentation des comptes consolidés

### Informations générales

RPC Industrie Holding SA (l'«entreprise») est une société anonyme de droit suisse dont le siège est à Saint-Gall. Les comptes consolidés de l'entreprise comprennent l'entreprise et ses filiales (désignées collectivement comme le «groupe»). Le groupe est actif dans les secteurs d'activité «Automatisation industrielle», «Production» et «Services».

### Base de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe sont établis en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Les principes de consolidation et d'évaluation ont été appliqués de manière inchangée par rapport à l'année précédente, à l'exception de la modification décrite dans la section suivante.

Les principes d'évaluation se basent sur le coût historique d'acquisition ou de revient. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique.

Les comptes consolidés 20x2 ont été adoptés par le Conseil d'administration en date du 10 mars 20x3, sous réserve de leur approbation par l'Assemblée générale du 15 avril 20x3.

### Modification des principes de présentation des comptes

Le groupe a appliqué pour la première fois la Swiss GAAP RPC 30 (révisée en 2022) au cours de l'exercice 20x2. L'application s'est faite rétrospectivement et conformément aux dispositions transitoires correspondantes et au cadre conceptuel, comme si les nouveaux principes avaient toujours été appliqués. Conformément aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 30/37, les différences de change et le goodwill compensé sont désormais présentés dans le tableau des capitaux propres en tant que composantes séparées des réserves de bénéfices. Pour le reste, la première application n'a pas eu d'effets significatifs sur les comptes consolidés.

### Principes de consolidation

Les comptes consolidés se basent sur les comptes individuels établis au 31 décembre, selon des principes uniformes, de toutes les sociétés du groupe dans lesquelles l'entreprise détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote ou exerce un contrôle d'une autre manière. Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont indiquées dans la note 25.

Les acquisitions de sociétés du groupe sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition («purchase method»). La différence entre le prix d'achat (y.c. les coûts de transaction) et les actifs nets de la société acquise, évalués à leur juste valeur (y.c. les actifs incorporels non encore comptabilisés et pertinents pour la prise de contrôle), est directement compensée en tant que goodwill avec les fonds propres. Le goodwill négatif qui en résulte est également compensé avec les fonds propres.

Les actifs et les passifs ainsi que les charges et les produits des sociétés consolidées sont entièrement comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale. La part des actionnaires minoritaires aux fonds propres et au résultat est indiquée séparément dans le bilan consolidé et le compte de résultat consolidé.

Les actifs et les passifs internes au groupe ainsi que les charges et les produits des transactions internes au groupe sont éliminés. Les bénéfices internes qui, à la date du bilan, sont inclus dans les stocks résultant de la production du groupe sont éliminés.

Les entreprises sous contrôle conjoint détenues à 50% sont consolidées selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Les participations assorties d'un droit de vote compris entre 20% et 50% (sociétés associées), pour lesquelles il existe une influence notable mais pas de contrôle ou de contrôle conjoint sur les politiques financières et opérationnelles, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et évaluées en conséquence au prorata des capitaux propres à la date du bilan. Au moment de l'obtention d'une influence notable, les actifs nets repris de la société associée sont réévalués, dans la mesure où leurs justes valeurs s'écartent sensiblement des valeurs déterminées jusqu'ici selon les Swiss GAAP RPC. Le goodwill/goodwill négatif qui en résulte est directement compensé avec les réserves de bénéfices. Dans le bilan consolidé, les sociétés associées sont présentées sous les immobilisations financières et, dans l'annexe, sous les participations dans des sociétés associées. La part au résultat des sociétés associées est présentée séparément dans le compte de résultat consolidé.

Les participations inférieures à 20% sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Elles sont également comptabilisées dans les immobilisations financières.

#### **Conversion des monnaies étrangères**

Les sociétés du groupe convertissent les transactions en monnaies étrangères aux cours actuels de change en vigueur et les actifs et passifs monétaires en monnaies étrangères aux cours de clôture. Les gains ou les pertes de change en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les effets de change sur les prêts intragroupe à long terme à caractère de fonds propres sont comptabilisés dans les fonds propres sans incidence sur le compte de résultat. Il est renoncé à un retraitement de ces différences en cas de remboursement des prêts.

Les comptes annuels établis en monnaies étrangères des sociétés étrangères du groupe sont convertis en francs suisses en appliquant la méthode du cours de clôture, comme suit:

- les actifs et les passifs au cours de clôture
- les fonds propres au cours historique
- le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie au cours moyen de l'année
- les mouvements dans le tableau des immobilisations et des provisions avec le cours moyen de l'exercice

Les différences résultant de l'application des cours de change susmentionnés sont compensées avec les réserves de bénéfices, sans incidence sur le résultat.

En cas de vente d'une participation dans une société étrangère du groupe entraînant une perte de contrôle ou d'influence notable, les écarts de change cumulés comptabilisés dans les capitaux propres (y compris ceux sur les prêts ayant le caractère de capitaux propres) sont décomptabilisés par le biais du compte de résultat.

#### **Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires ainsi que les dépôts à vue et les dépôts dont l'échéance résiduelle est de 90 jours au maximum. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

### Titres

Les titres de l'actif circulant sont évalués à leur juste valeur. En l'absence de juste valeur, les titres sont évalués au maximum au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles pertes de valeur.

### Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les débiteurs présentant un risque de crédit font l'objet d'une correction de valeur individuelle.

Une correction de valeur forfaitaire est calculée sur le montant restant. Celle-ci se base sur des valeurs empiriques: les échéances de 6 à 12 mois font l'objet d'une correction de valeur de 50%, celles à partir de 12 mois de 100%.

### Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du coût d'acquisition ou de revient et de la valeur nette de marché. Le coût d'acquisition ou de revient comprend toutes les dépenses – directes et indirectes – nécessaires pour amener les stocks à leur lieu de stockage actuel dans leur état actuel (coûts complets). Le coût d'acquisition ou de revient est en principe déterminé sur la base des coûts effectivement encourus. La valeur est déterminée selon la méthode du prix moyen. Les escomptes (au sens d'une remise pour rapidité de paiement) sont comptabilisés en diminution du prix d'acquisition. La valeur nette du marché se base sur le prix actuel sur le marché de vente.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements nécessaires et des éventuelles corrections de valeur. Toutes les immobilisations corporelles sont utilisées pour la production de biens ou la fourniture de services. Aucune immobilisation corporelle n'est détenue à des fins de rendement.

Les amortissements sont effectués de manière linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue (en années):

Terrains non construits et immobilisations corporelles en construction	pas d'amortissement
Terrains et constructions (bâtiments)	33
Installations et équipements (installations techniques, machines)	8–12

Autres immobilisations corporelles:

Mobilier	3–5
Matériel informatique	3
Véhicules	5

Les intérêts versés pendant la phase de construction sont généralement activés comme coûts d'acquisition ou de revient. L'activation des intérêts s'effectue au maximum sur la valeur d'immobilisation moyenne au taux moyen des engagements rémunérables.

### Immobilisations financières

Les créances financières à long terme envers des sociétés associées et les immobilisations financières effectuées auprès de tiers ainsi que les titres sont évalués au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles pertes de valeur. Les participations dans des sociétés associées sont comptabilisées et évaluées selon la méthode de la mise en équivalence.

**Immobilisations incorporelles et goodwill**

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les marques, les licences et les brevets acquis auprès de tiers. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires et des éventuelles corrections de valeur. Les amortissements s'effectuent de manière linéaire et systématique sur une durée d'utilisation estimée avec prudence, en règle générale sur cinq ans au maximum. Les valeurs incorporelles créées par l'entreprise elle-même sont imputées au résultat de la période. Le goodwill et le goodwill négatif ne sont pas activés, comme mentionné dans les principes de consolidation, mais compensés avec les fonds propres au moment de la prise de contrôle.

**Dépréciations d'actifs**

Il est vérifié à chaque date du bilan s'il existe des signes que la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur réalisable (la valeur la plus élevée entre la valeur nette du marché et la valeur d'utilité) (dépréciation d'actifs, «impairment»). En cas de perte de valeur, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable et la perte de valeur est imputée au résultat de la période.

**Engagements et provisions**

Les engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les provisions sont évaluées sur la base de la valeur attendue des sorties de trésorerie futures et sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base d'une réévaluation à la date de clôture.

**Prévoyance professionnelle**

Les engagements de prévoyance des sociétés du groupe pour les prestations de retraite, de décès ou d'invalidité sont régies par les dispositions et les pratiques locales en vigueur dans les pays concernés.

Les sociétés les plus importantes se trouvent en Suisse, où la prévoyance du personnel est assurée par une fondation juridiquement indépendante. A l'étranger, des plans de prévoyance sont dans de rares cas mis en place. Les conséquences économiques effectives de tous les plans de prévoyance pour le groupe sont déterminées à la date du bilan. Pour les plans suisses, ce calcul est basé sur les comptes annuels statutaires de la caisse de pension; pour les plans étrangers, le calcul se fait sur la base des règles comptables en vigueur localement.

Un avantage résultant des réserves de cotisations de l'employeur est comptabilisé comme un actif. L'activation d'un avantage économique supplémentaire (résultant d'un excédent de couverture au sein de l'institution de prévoyance) n'est pas envisagée et les conditions d'une telle activation ne sont pas remplies. Un engagement économique est inscrit au passif si les conditions de constitution d'une provision sont remplies.

**Propres actions**

Les propres actions sont comptabilisées à leur coût d'acquisition au moment de l'acquisition. Les propres actions détenues sont comptabilisées comme un poste négatif dans les capitaux propres. En cas de revente ultérieure, le bénéfice ou la perte est directement imputé aux réserves de capital.

**Comptabilisation des produits**

Les produits nets des livraisons et prestations comprennent les produits des ventes de marchandises et des prestations de service. Les produits des ventes de marchandises sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé lorsque les risques et avantages liés aux produits sont transférés à l'acquéreur, généralement après la livraison. Les produits des prestations de services sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les services ont été fournis.

Les produits des ventes de marchandises et les produits des prestations de services s'entendent après déduction des notes de crédit, des rabais et des taxes sur le chiffre d'affaires sur les montants facturés pour les livraisons et les prestations.

**Rémunérations fondées sur des actions**

Il existe un plan de participation en actions pour les membres de la direction (Phantom Stock Plan). Les rémunérations fondées sur des actions sont évaluées à la valeur du jour lors de leur attribution et comptabilisées en tant que charge de personnel et en tant que dettes sur toute la période d'acquisition des droits (instrument avec règlement en espèces).

Les dettes sont réévaluées à chaque date de clôture du bilan. Les variations de montant qui en résultent sont comptabilisées dans les charges de personnel.

**Impôts sur les bénéfices**

Les impôts sur les bénéfices courants sont intégralement enregistrés dans les comptes de régularisation passifs.

Des impôts différés sur les bénéfices sont pris en compte sur les différences d'évaluation entre les actifs et les passifs évalués selon les directives uniformes du groupe et les valeurs fiscalement déterminantes. Pour le calcul des impôts différés sur les bénéfices devant être délimités chaque année, un taux d'imposition moyen escompté est utilisé. Les impôts différés passifs sur les bénéfices sont présentés séparément sous les provisions à long terme.

Les impôts différés actifs sur les pertes fiscales reportées ne sont pas inscrits au bilan. L'actif d'impôt différé correspondant est présenté dans l'annexe.

**Subventions des pouvoirs publics**

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les conditions associées seront remplies et que leur valeur peut être estimée de manière fiable.

Les subventions publiques liées à des actifs sont comptabilisées au passif comme des comptes de régularisation et sont amorties sur la durée d'utilisation de l'actif correspondant.

Les subventions publiques monétaires liées au résultat sont comptabilisées au cours des périodes où les charges correspondantes sont encourues. Elles sont présentées sous le poste «Autres produits d'exploitation». Les subventions non monétaires liées au résultat sont publiées dans l'annexe.

**Instruments financiers dérivés**

Les instruments financiers dérivés sont utilisés uniquement pour couvrir les flux de trésorerie futurs contre les risques de change ou de taux d'intérêt. Jusqu'à la survenance du sous-jacent, ces instruments ne sont pas inscrits au bilan, mais sont publiés dans l'annexe. Lors de la survenance du sous-jacent, la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée au bilan en même temps que la comptabilisation du sous-jacent. Toutes les variations de valeur de l'instrument de couverture sont présentées dans le compte de résultat consolidé sous le même poste que les variations de valeur de l'élément couvert.

**Opérations hors bilan**

Les engagements conditionnels et les autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont évalués et publiés à chaque date du bilan. Si les engagements conditionnels et les autres engagements ne devant pas être portés au bilan conduisent à une sortie de fonds sans apport de fonds utilisable et que cette sortie de fonds est probable et estimable, une provision est constituée. Les engagements conditionnels sont évalués en fonction du montant des prestations et des coûts unitaires futurs, en tenant compte d'éventuelles contre-prestations assurées (p. ex. couvertures d'assurance).

## Explications relatives aux comptes consolidés

### 1 Modifications du périmètre de consolidation

Au 12 juillet 20x2, 100% des parts de RPC Industrie-Productions AG, Düsseldorf (Allemagne) ont été acquises. Les principales composantes du bilan de cette société à la date d'acquisition sont indiquées dans le tableau ci-dessous:

Données en CHF 1 000

Liquidités et équivalents de liquidités	4 089
Créances résultant de livraisons et de prestations	5 900
Stocks	4 000
Immobilisations corporelles	6 500
Immobilisations incorporelles	2 800
Dettes financières à court terme	-4 367
Dettes résultant de livraison et de prestations	-9 500
Dettes financières à long terme	-133
<b>Actifs nets acquis évalués à leur juste valeur</b>	<b>8 391</b>
Goodwill	13 054
<b>Prix d'achat total, y.c. coûts de transactions</b>	<b>21 445</b>

Avec l'acquisition de RPC Industrie-Productions AG, l'entreprise a accès à des installations de fabrication hautement spécialisées avec la technologie logicielle correspondante. Ceci permet au groupe de transférer cette technologie à ses autres processus de fabrication, d'exploiter des potentiels de synergie et d'améliorer considérablement la qualité de ses produits au profit de ses clients.

Le goodwill résultant de l'acquisition s'élève à CHF 13 054 000 et a été compensé par les fonds propres à la date d'acquisition (voir note 13).

Les produits nets de RPC Industrie-Productions AG pour l'exercice 20x2 s'élèvent à EUR 41 837 000, dont CHF 21 569 000 ont été comptabilisés dans le compte de résultat consolidé depuis la date d'acquisition.

En 20x1, la société suivante a été consolidée pour la première fois:

- RPC ventes SA, Paris, France (achat le 1<sup>er</sup> août 20x1)

En 20x1, la société suivante a été déconsolidée:

- Omegamat SA, Genève, Suisse (vente au 1<sup>er</sup> mai 20x1)

## 2 Créances résultant de livraisons et de prestations

Données en CHF 1 000	31.12.20x2	31.12.20x1
Créances envers des clients	20 000	19 800
Créances envers des sociétés associées	1 778	1 045
Corrections de valeur	-822	-865
<b>Total</b>	<b>20 956</b>	<b>19 980</b>

Les corrections de valeur concernent des créances envers des tiers présentant une solvabilité insuffisante.

## 3 Autres créances à court terme

Données en CHF 1 000	31.12.20x2	31.12.20x1
Créances envers des sociétés associées	1 517	2 133
Créances d'impôts anticipés/autres impôts	916	1 445
Autres créances	2 078	1 511
<b>Total</b>	<b>4 511</b>	<b>5 089</b>

## 4 Stocks

Données en CHF 1 000	31.12.20x2	31.12.20x1
Matières premières	5 942	5 368
Matières auxiliaires et consommables	738	652
Produits semi-finis	2 675	3 872
Produits finis	16 817	16 818
Travaux en cours	3 226	2 288
Corrections de valeur	-1 020	-820
<b>Total</b>	<b>28 378</b>	<b>28 178</b>

## 5 Tableau des immobilisations corporelles

Données en CHF 1000	Terrains non-bâti	Terrains et constructions	Installations et équipement	Immobilisations corporelles en cours de construction	Autres Immobilisations corporelles	Total
<b>Valeurs d'acquisition 1.1.20x1</b>	<b>3 252</b>	<b>38 621</b>	<b>105 678</b>	<b>2 456</b>	<b>2 516</b>	<b>152 523</b>
Ecart de conversion	15	128	865	29	31	1 068
Variation du périmètre de consolidation	0	-123	-287	0	1 068	658
Entrées	0	1 560	5 981	1 410	316	9 267
Sorties	0	-230	-1 860	0	-870	-2 960
Reclassifications	0	0	290	-290	0	0
<b>Valeurs d'acquisition 31.12.20x1</b>	<b>3 267</b>	<b>39 956</b>	<b>110 667</b>	<b>3 605</b>	<b>3 061</b>	<b>160 556</b>
Ecart de conversion	-89	-578	-1 435	-161	-150	-2 413
Variation du périmètre de consolidation	0	523	5 868	80	29	6 500
Entrées	0	844	7 044	840	106	8 834
Sorties	0	-222	-4 845	0	-456	-5 523
Reclassifications	0	0	4 178	-4 178	0	0
<b>Valeurs d'acquisition 31.12.20x2</b>	<b>3 178</b>	<b>40 523</b>	<b>121 477</b>	<b>186</b>	<b>2 590</b>	<b>167 954</b>
<b>Amortissements cumulés 1.1.20x1</b>	<b>0</b>	<b>-23 683</b>	<b>-65 436</b>	<b>0</b>	<b>-1 415</b>	<b>-90 534</b>
Ecart de conversion	0	-68	-570	0	-9	-647
Variation du périmètre de consolidation	0	44	156	0	8	208
Amortissements planifiés	0	-777	-7 011	0	-531	-8 319
Perte de valeur	0	-124	-2 100	0	0	-2 224
Sorties	0	230	1 860	0	870	2 960
<b>Amortissements cumulés 31.12.20x1</b>	<b>0</b>	<b>-24 378</b>	<b>-73 101</b>	<b>0</b>	<b>-1 077</b>	<b>-98 556</b>
Ecart de conversion	0	222	1 454	0	46	1 722
Variation du périmètre de consolidation	0	0	0	0	0	0
Amortissements planifiés	0	-789	-7 048	0	-562	-8 399
Perte de valeur	0	-521	-1 749	0	-63	-2 333
Sorties	0	200	4 845	0	456	5 501
<b>Amortissements cumulés 31.12.20x2</b>	<b>0</b>	<b>-25 266</b>	<b>-75 599</b>	<b>0</b>	<b>-1 200</b>	<b>-102 065</b>
<b>Valeurs comptables nettes 1.1.20x1</b>	<b>3 252</b>	<b>14 938</b>	<b>40 242</b>	<b>2 456</b>	<b>1 101</b>	<b>61 989</b>
<b>Valeurs comptables nettes 31.12.20x1</b>	<b>3 267</b>	<b>15 578</b>	<b>37 566</b>	<b>3 605</b>	<b>1 984</b>	<b>62 000</b>
<b>Valeurs comptables nettes 31.12.20x2</b>	<b>3 178</b>	<b>15 257</b>	<b>45 878</b>	<b>186</b>	<b>1 390</b>	<b>65 889</b>

Les charges d'intérêts activées pendant la phase de construction s'élèvent à CHF 85 000 (exercice précédent: CHF 420 000).

Les pertes de valeur sur les installations et équipement de CHF 1 749 000 au cours de l'exercice sous revue et de CHF 2 100 000 pour l'exercice précédent sont liées à la fermeture de sites de production dans le domaine d'activité «Automatisation industrielle».

## 6 Immobilisations financières

Données en CHF 1 000	31.12.20x2	31.12.20x1
Participations dans des entreprises associées	3 000	2 967
Créances financières à long terme envers des entités associées	3 265	3 142
Autres immobilisations financières tiers	844	844
Correction de valeur sur les créances financières à long terme	-220	-220
<b>Total</b>	<b>6 889</b>	<b>6 733</b>

Les corrections de valeur sur les créances financières à long terme concernent les prêts à des tiers présentant une solvabilité insuffisante.

## 7 Immobilisations incorporelles

Données en CHF 1 000	Logiciel	Licences	Brevets	Marques	Total
<b>Valeurs d'acquisition 1.1.20x1</b>	<b>0</b>	<b>158</b>	<b>267</b>	<b>1 640</b>	<b>2 065</b>
Ecart de conversion	0	1	2	6	9
Entrées	0	3	8	145	156
Sorties	0	-11	-2	-443	-456
<b>Valeurs d'acquisition 31.12.20x1</b>	<b>0</b>	<b>151</b>	<b>275</b>	<b>1 348</b>	<b>1 774</b>
Ecart de conversion	-2	-2	-5	-2	-11
Variation du périmètre de consolidation	2 800	0	0	0	2 800
Entrées	0	10	10	266	286
Sorties	0	-38	-59	-571	-668
<b>Valeurs d'acquisition 31.12.20x2</b>	<b>2 798</b>	<b>121</b>	<b>221</b>	<b>1 041</b>	<b>4 181</b>
<b>Amortissements cumulés 1.1.20x1</b>	<b>0</b>	<b>-88</b>	<b>-55</b>	<b>-385</b>	<b>-528</b>
Ecart de conversion	0	-1	-1	-2	-4
Amortissements planifiés	0	-25	-37	-40	-102
Sorties	0	11	2	25	38
<b>Amortissements cumulés 31.12.20x1</b>	<b>0</b>	<b>-103</b>	<b>-91</b>	<b>-402</b>	<b>-596</b>
Ecart de conversion	1	2	1	1	5
Amortissements planifiés	-257	-24	-33	-34	-348
Perte de valeur	0	0	0	-577	-577
Sorties	0	4	8	66	78
<b>Amortissements cumulés 31.12.20x2</b>	<b>-256</b>	<b>-121</b>	<b>-115</b>	<b>-946</b>	<b>-1 438</b>
<b>Valeurs comptables nettes 1.1.20x1</b>	<b>0</b>	<b>70</b>	<b>212</b>	<b>1 255</b>	<b>1 537</b>
<b>Valeurs comptables nettes 31.12.20x1</b>	<b>0</b>	<b>48</b>	<b>184</b>	<b>946</b>	<b>1 178</b>
<b>Valeurs comptables nettes 31.12.20x2</b>	<b>2 542</b>	<b>0</b>	<b>106</b>	<b>95</b>	<b>2 743</b>

Les valeurs inscrites au bilan ne comprennent que les valeurs incorporelles acquises.

Les pertes de valeur de CHF 577 000 sur les marques résultent d'adaptations stratégiques dans l'assortiment de produits et de l'abandon correspondant de certains groupes de produits.

## 8 Dettes financières

Données en CHF 1 000	31.12.20x2	31.12.20x1
Crédits bancaires	14 300	2 843
Prêts de tiers	1 024	1 453
<b>Total des dettes financières à court terme</b>	<b>15 324</b>	<b>4 296</b>

Les dettes financières à court terme ont été contractées dans le cadre du financement du prix d'achat de RPC Industrie-Productions AG, Düsseldorf.

Données en CHF 1 000	31.12.20x2	31.12.20x1
Crédit bancaires	20 389	20 256
Crédit COVID-19	500	500
Prêts de tiers	7 000	7 000
Prêts des institutions de prévoyance	1 400	1 400
Emprunt convertible	2 000	2 000
<b>Total des dettes financières à long terme</b>	<b>31 289</b>	<b>31 156</b>

Dont dettes financières d'une durée supérieure à 5 ans: 20x2: CHF 5 000 000 (exercice précédent: CHF 5 000 000).

Pour garantir ses liquidités, RPC Industrie International SA a eu recours à un crédit COVID-19 sans intérêt et cautionné à hauteur de KCHF 500. RPC Industrie International SA a l'intention de rembourser le crédit COVID-19 d'ici au 31 décembre 20x6.

Le taux d'intérêt du marché pour un prêt comparable serait d'environ 3%. La juste valeur de cette subvention publique non monétaire liée au résultat s'élève donc à environ KCHF 15 par an pendant la durée du prêt.

Pendant la durée du recours au crédit COVID-19, RPC Industrie International SA ne peut pas distribuer de dividendes ni de tantièmes, ni procéder à des remboursements d'apports en capital. Il existe en outre d'autres restrictions concernant l'octroi et le remboursement de prêts aux sociétés du groupe et aux actionnaires.

### Structure des échéances et conditions des dettes financières

Données en CHF 1000	Echéance jusqu'à 1 an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance supérieure à 5 ans	Total 31.12.20x2	Taux d'intérêt
Crédits bancaires en CHF	12 843	20 389	0	33 232	2-4%
Crédit COVID-19 en CHF	0	500	0	500	0%
Crédits bancaires en EUR	1 457	0	0	1 457	3-5%
Prêts de tiers en CHF	1 024	2 000	5 000	8 024	4.5%
Prêts d'institutions de prévoyance en CHF	0	1 400	0	1 400	4.5%
Emprunt convertible en CHF	0	2 000	0	2 000	5%
<b>Total</b>	<b>15 324</b>	<b>26 289</b>	<b>5 000</b>	<b>46 613</b>	

Données en CHF 1000	Echéance jusqu'à 1 an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance supérieure à 5 ans	Total 31.12.20x2	Taux d'intérêt
Crédits bancaires en CHF	1 519	20 256	0	21 775	2-4%
Crédit COVID-19 en CHF	0	500	0	500	0%
Crédits bancaires en EUR	1 324	0	0	1 324	3.3%
Prêts de tiers en CHF	1 453	2 000	5 000	8 453	4.5%
Prêts d'institutions de prévoyance en CHF	0	1 400	0	1 400	4.5%
Emprunt convertible en CHF	0	2 000	0	2 000	5%
<b>Total</b>	<b>4 296</b>	<b>26 156</b>	<b>5 000</b>	<b>35 452</b>	

### 9 Dettes résultant de livraisons et de prestations

Données en CHF 1000	31.12.20x2	31.12.20x1
Dettes envers des tiers	18 850	15 082
Dettes envers des entités associées	439	607
<b>Total</b>	<b>19 289</b>	<b>15 689</b>

## 10 Provisions

Données en CHF 1 000	Impôts différés	Restructu- rations	Autres	Total
<b>Provisions 1.1.20x1</b>	<b>2 759</b>	<b>1 430</b>	<b>3 883</b>	<b>8 072</b>
Ecart de conversion	6	-12	0	-6
Variation du périmètre de consolidation	-15	-44	0	-59
Constitution	782	410	880	2 072
Utilisation	0	-415	-1 021	-1 436
Dissolution	-916	-140	-142	-1 198
<b>Provisions 31.12.20x1</b>	<b>2 616</b>	<b>1 229</b>	<b>3 600</b>	<b>7 445</b>
dont provisions à court terme	0	345	1 235	1 580
Ecart de conversion	2	2	0	4
Variation du périmètre de consolidation	750	0	148	898
Constitution	970	1 558	559	3 087
Utilisation	0	-536	0	-536
Dissolution	-438	0	-910	-1 348
<b>Provisions 31.12.20x2</b>	<b>3 900</b>	<b>2 253</b>	<b>3 397</b>	<b>9 550</b>
dont provisions à court terme	0	580	851	1 431

La charge d'impôts différés sur les bénéfices s'élève à CHF 532 000 (exercice précédent: CHF -134 000).

Les provisions pour restructuration concernent des projets de restructuration spécifiques déjà lancés au sein de différentes filiales.

Les autres provisions comprennent les coûts de garantie, de litiges juridiques et de personnel.

## 11 Prévoyance du personnel

Conformément à la Swiss GAAP RPC 16, les engagements de prévoyance cumulés se présentent comme suit:

Avantages/obligations économiques et charges de prévoyance	Excédent/découvert	Part économique RPC Industrie Holding SA		Variation par rapport à l'exercice précédent avec effet sur résultat en	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		31.12.20x2	31.12.20x1			20x2	20x1
Données en CHF 1 000							
Fonds patronaux/Institutions de prévoyance	450	0	0	0	0	0	0
Plans de prévoyance sans excédents/découverts	0	0	0	0	380	380	361
Plans de prévoyance avec excédent	19850	0	0	0	1450	1450	1245
Institutions de prévoyance sans actifs propres		-5926	-7533	-1607	2011	407	991
dont avec incidence sur le résultat				-1604			
dont différences de change				-3			
<b>Total</b>	<b>20 300</b>	<b>-5926</b>	<b>-7533</b>	<b>-1607</b>	<b>3841</b>	<b>2237</b>	<b>2597</b>
dont avec incidence sur le résultat				-1604			
dont différences de change				-3			

Avantages/obligations économiques et charges de prévoyance	Excédent/découvert	Part économique RPC Industrie Holding SA		Variation par rapport à l'exercice précédent avec effet sur résultat en	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		31.12.20x1	31.12.20x0			20x1	20x0
Données en CHF 1 000							
Fonds patronaux/Institutions de prévoyance	370	0	0	0	0	0	0
Plans de prévoyance sans excédents/découverts	0	0	0	0	361	361	340
Plans de prévoyance avec excédent	17285	0	0	0	1245	1245	997
Institutions de prévoyance sans actifs propres		-7533	-8239	-706	1597	991	783
dont avec incidence sur le résultat				-606			
dont différences de change				-11			
dont variation du périmètre de consolidation				-89			
<b>Total</b>	<b>17 655</b>	<b>-7533</b>	<b>-8239</b>	<b>-706</b>	<b>3 203</b>	<b>2 597</b>	<b>2 120</b>
dont avec incidence sur le résultat				-606			
dont différences de change				-11			
dont variation du périmètre de consolidation				-89			

Il n'y avait pas de réserves de cotisations d'employeur (RCE) au 31.12.20x2 et 31.12.20x1.

Les réserves libres de l'institution de prévoyance patronale ainsi que les excédents relatifs aux plans de prévoyance correspondants ne sont pas destinés à une utilisation économique par le groupe.

## 12 Propres actions

Nombre d'actions nominatives	20x2	20x1
<b>Etat 1.1.</b>	<b>19</b>	<b>436</b>
Achats	7	0
Ventes	0	-417
<b>Etat 31.12.</b>	<b>26</b>	<b>19</b>

En 20x2, 7 actions nominatives ont été acquises au prix de CHF 3286 chacune. En 20x1, 417 actions nominatives ont été vendues au prix de CHF 3196 chacune. Le prix de transaction correspondait à la juste valeur.

Le coût d'acquisition des propres actions s'élevaient à CHF 67000 au 31.12.20x2 et à CHF 44000 au 31.12.20x1.

## 13 Traitement du goodwill (inscription théorique)

Le goodwill a été compensé avec les fonds propres au moment de l'acquisition. Les conséquences sur les fonds propres et le résultat sont, compte tenu d'une durée d'utilisation du goodwill de 5 ans au maximum, documentées ci-dessous.

Conséquences d'une activation théorique du goodwill sur le bilan:

Données en CHF 1000	31.12.20x2	31.12.20x1
<b>Fonds propres déclarés, y.c. intérêts minoritaires</b>	<b>39681</b>	<b>42336</b>
Taux de financement propre	28.3%	32.0%
Valeur d'acquisition du goodwill		
Etat en début de l'exercice	6500	6000
Entrées	13054	500
Sorties	0	0
Etat en fin de l'exercice	19554	6500
Amortissements cumulés		
Etat en début d'exercice	4250	2950
Amortissements pendant l'exercice en cours	2497	1300
Sorties	0	0
Etat en fin d'exercice	6747	4250
<b>Valeur comptable nette théorique du goodwill</b>	<b>12807</b>	<b>2250</b>
<b>Fonds propres théoriques, y compris intérêts minoritaires et valeur comptable nette du goodwill</b>	<b>52488</b>	<b>44586</b>
Taux de financement propre théorique	34.3%	33.1%

Conséquences d'un amortissement théorique du goodwill sur le résultat:

Données en CHF 1 000	20x2	20x1
Bénéfice annuel déclaré	4 600	1 980
Amortissement théorique du goodwill	-2 497	-1 300
<b>Bénéfice annuel après amortissement du goodwill</b>	<b>2 103</b>	<b>680</b>

## 14 Informations sectorielles

Produits nets des livraisons et des prestations par secteur d'activité

Données en CHF 1 000	20x2	20x1
Automatisation industrielle	73 455	65 969
Production	62 240	46 167
Services	30 949	18 950
Ingénierie des systèmes	0	6 425
<b>Total</b>	<b>166 644</b>	<b>137 511</b>

Produits nets des livraisons et des prestations par marché géographique

Données en CHF 1 000	20x2	20x1
Suisse	55 465	37 366
Allemagne	44 798	30 666
France	28 765	30 790
Royaume-Uni	25 125	18 829
Etats-Unis d'Amérique	8 377	15 836
Autres	4 114	4 024
<b>Total</b>	<b>166 644</b>	<b>137 511</b>

RPC 31

(remplace la publication pour les sociétés non cotées)

Données en CHF 1000	20x2	20x1
Chiffre d'affaires Automatisation industrielle	73 455	65 969
Chiffre d'affaires Production	62 240	46 167
Chiffre d'affaires Services	30 949	18 950
Chiffre d'affaires Ingénierie des systèmes	0	6 425
<b>Total des produits sectoriels selon la comptabilité sectorielle (= produits nets des livraisons et des prestations selon le compte de résultat)</b>	<b>166 644</b>	<b>137 511</b>
Données en CHF 1000	20x2	20x1
EBITDA Automatisation industrielle	8 565	6 530
EBITDA Production	5 126	3 462
EBITDA Services	5 966	2 692
EBITDA Ingénierie des systèmes	0	1 050
<b>Total du résultat sectoriel selon la comptabilité sectorielle</b>	<b>19 657</b>	<b>13 734</b>
Amortissements sur les immobilisations corporelles	-10 732	-10 543
Amortissements sur les immobilisations incorporelles	-925	-102
<b>Résultat d'exploitation selon le compte de résultat</b>	<b>8 000</b>	<b>3 089</b>

## 15 Branches d'activités abandonnées

RPC 31

Omegamat SA constituait le secteur d'activité «Ingénierie des systèmes» du groupe. Dans un communiqué de presse daté du 5 décembre 20x0, il a été annoncé que la société Omegamat SA serait vendue à un investisseur. La vente a été conclue le 1<sup>er</sup> mai 20x1. Les chiffres clés du secteur d'activité «Ingénierie des systèmes» se présentent comme suit:

### Branches d'activité abandonnée «Ingénierie des systèmes»

Données en CHF 1000	20x2	20x1
Produit net des livraisons et des prestations	0	6 425
Résultat d'exploitation	0	800

## 16 Charges de personnel

Données en CHF 1000	20x2	20x1
Salaires	33 773	31 101
Charges de prévoyance	2 237	2 597
Charges sociales	5 834	4 946
<b>Total</b>	<b>41 844</b>	<b>38 644</b>

## 17 Rémunérations fondées sur des actions

RPC 31

A la fin 20x1, les membres de la Direction se sont vu attribuer 400 actions virtuelles (Phantom Stocks) dans le cadre d'un plan de participation fondé sur des actions. La valeur du jour au moment de l'attribution correspondait au cours boursier de CHF 3 245 par action. Au terme d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution (période d'acquisition des droits), la contre-valeur des actions (cours boursier au moment de l'exercice) est versée en espèces. En cas de départ de l'entreprise pendant la période d'acquisition, le droit s'éteint. La charge comptabilisée dans les charges de personnel sous «Salaires» s'élève à CHF 445 000 (année précédente: CHF 0).

## 18 Impôts sur les bénéfices

Données en CHF 1 000

	20x2	20x1
Impôts courants sur les bénéfices	1 646	356
Impôts différés sur les bénéfices	532	-134
<b>Total</b>	<b>2 178</b>	<b>222</b>

A la date du bilan, l'impôt différé sur les bénéfices résultant des reports de pertes fiscales non encore utilisés de CHF 356 000 (exercice précédent: CHF 610 000) n'est pas comptabilisé.

RPC 31

## Analyse de la charge d'impôts sur les bénéfices

Données en CHF 1 000

	20x2	20x1
Bénéfice avant impôts	6 778	2 202
Taux d'impôts attendu	27.8%	26.7%
<b>Impôts sur les bénéfices attendus</b>	<b>1 884</b>	<b>588</b>
Utilisation de pertes fiscales reportées non activées	0	-290
Bénéfices exonérés d'impôt/charges fiscalement non déductibles	-24	-39
Impôts résultant des exercices précédents et «Tax Holidays»	197	-23
Effets des variations du taux d'impôts	121	-14
<b>Charge fiscale effective</b>	<b>2 178</b>	<b>222</b>
Taux d'impôts effectif	32.1%	10.1%

Le taux d'impôt moyen à appliquer sur le résultat ordinaire s'élève à 26,9% (exercice précédent: 25,9%).

## 19 Résultat par action

RPC 31

Données en CHF	20x2	20x1
Bénéfice	4 560 245	1 930 123
Nombre moyen pondéré dans le temps d'actions en circulation	15 814	13 653
<b>Résultat non-dilué par action</b>	<b>288.37</b>	<b>141.37</b>
Effet de dilution résultant de la conversion d'emprunts convertibles	-28.19	-13.30
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>260.18</b>	<b>128.07</b>

L'effet de dilution résulte de l'obligation convertible de 5% d'une valeur nominale de CHF 2 000 000, qui peut être convertie en 2 000 actions nominatives. En cas de conversion au début de l'exercice sous revue, le bénéfice augmenterait de CHF 74 500 en raison de la suppression de la charge d'intérêts (après impôts de 25,5%). Parallèlement, le nombre moyen d'actions en circulation augmenterait de 2 000 unités. Il en résulte un effet de dilution potentiel de CHF -28.19 par action pour l'exercice sous revue.

## 20 Instruments financiers dérivés

Données en CHF 1 000	31.12.20x2		31.12.20x1		Objectif
	Valeur active	Valeur passive	Valeur active	Valeur passive	
Devises	65	0	125	-67	Couverture
Intérêts	190	-146	117	-140	Couverture
<b>Total dérivés</b>	<b>255</b>	<b>-146</b>	<b>242</b>	<b>-207</b>	
dont à des fins de couverture des flux de trésorerie futurs	-255	146	-242	207	
<b>Total valeurs inscrites au bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

La couverture des devises concerne les acquisitions futures en EUR et en USD. La couverture des taux d'intérêt concerne les dettes financières à long terme avec des taux d'intérêt variables.

## 21 Garanties et actifs mis en gage

### Cautionnements et engagements de garantie

Les garanties accordées par le groupe en faveur de tiers s'élèvent à CHF 12 500 000 (exercice précédent: CHF 13 000 000). Il s'agit de cautionnements solidaires en faveur de sociétés associées.

### Actifs mis en gage pour garantir des propres engagements

Les actifs mis en gage pour garantir des propres engagements s'élèvent à CHF 50 000 000 (exercice précédent: CHF 40 000 000). Il s'agit de garanties des engagements financiers à long terme.

## 22 Engagements ne devant pas être portés au bilan

Données en CHF 1 000	31.12.20x2	31.12.20x1
<b>Engagements d'achat</b>	<b>3 598</b>	<b>5 766</b>
Investissements dans l'actifs immobilisé	3 598	5 766
<b>Engagements de leasing opérationnel</b>	<b>2 566</b>	<b>3 389</b>
Structure des échéances		
Jusqu'à 1 an	771	777
1–5 ans	1 783	1 955
Plus de 5 ans	12	657

## 23 Personnes et entreprises liées

Les avoirs et les engagements inscrits au bilan ainsi que les transactions avec des entreprises liées présentées dans le compte de résultat proviennent essentiellement des entités associées (participations mise en équivalence).

Les livraisons et prestations relatives à des entreprises liées s'effectuent au prix de marché (prix qui aurait été convenu entre des tiers indépendant). Les charges et produits d'intérêts ont lieu aux taux d'intérêt fiscalement admis.

Bilan en CHF 1 000	31.12.20x2	31.12.20x1
Créances résultant de livraisons et prestations	1 778	1 045
Autres créances à court terme	1 517	2 133
Immobilisations financières	3 265	3 142
Dettes résultant de livraisons et de prestations	439	607
Compte de résultat CHF 1 000	20x2	20x1
Produits opérationnels et financiers	915	709
Charges opérationnelles et financières	424	303

## 24 Événements postérieurs à la date du bilan

Il n'existe aucun événement survenu entre le 31 décembre 20x2 et le 10 mars 20x3 qui aurait dû donner lieu à une adaptation des valeurs comptables des actifs et des passifs du groupe ou qui aurait dû être mentionné ici.

## 25 Liste des participations au 31.12.20x2

Pays/Société	Siège	Secteur	Capital- actions en 1 000	Participation en %		
				Direct	Indirect	
<b>Suisse</b>						
I	RPC Industrie Holding SA	Zurich	S	CHF 17 000	–	–
I	RPC Industrie Finanz SA	Zurich	S	CHF 100	100	–
I	RPC Industrie International SA	Zurich	S	CHF 100	100	–
I	RPC Industrie-Automation SA	Baden	AI	CHF 2 000	100	–
E	Betatechnik SA	Berne	AI	CHF 3 000	30	–
P	Gammaserve SA	Dübendorf	S	CHF 500	–	50
A	Deltamatch SA	Lausanne	AI	CHF 1 000	15	–
<b>Allemagne</b>						
I	RPC Industrie-Productions AG	Düsseldorf	PR	EUR 1 000	100	–
E	Lambda GmbH	Emmingen	PR	EUR 500	–	30
<b>Royaume-Uni</b>						
I	RPC Industries Ltd.	Liverpool	AI	GBP 1 500	–	90
<b>France</b>						
I	RPC ventes SA	Paris	AI	EUR 2 000	100	–
I	RPC Industries SA	Lyon	PR	EUR 20 000	100	–
<b>Etats-Unis</b>						
I	RPC Inc.	Charlotte	AI	USD 1 000	100	–

### Comptabilisation

- I Consolidation intégrale
- P Consolidation proportionnelle
- E Mise en équivalence
- A Coût historique d'acquisition

### Secteurs

- AI Automatisation industrielle
- PR Production
- S Services

A l'exception de l'acquisition de la société RPC Industrie-Productions AG, Düsseldorf, la liste des participations est inchangée par rapport à l'année précédente.

# Check-list Swiss GAAP RPC

La présente check-list a pour but d'aider les entreprises industrielles, commerciales et de services à déterminer si toutes les prescriptions minimales des Swiss GAAP RPC applicables aux périodes de reporting commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ou ultérieurement sont respectées.

RPC fondamentales:	Chapitres 1 – 11
Autres Swiss GAAP:	Chapitre 12 – 23
Comptes consolidés:	Chapitre 24
Sociétés cotées:	Chapitre 25

En principe, l'ensemble du référentiel doit être respecté. Les entités de petite taille, qui ne dépassent pas deux des critères ci-dessous au cours de deux exercices successifs, peuvent se limiter à appliquer les RPC fondamentales:

- A) Total du bilan: CHF 10 millions
- B) Chiffre d'affaires annuel: CHF 20 millions
- C) Effectif: 50 emplois à temps plein en moyenne annuelle

Les RPC fondamentales comprennent le cadre conceptuel ainsi que les Swiss GAAP RPC 1 à 6. Pour les petits groupes (utilisateurs des RPC fondamentales), la Swiss GAAP RPC 30 s'applique en sus.

# Remarques préliminaires

## Entrée en vigueur des Swiss GAAP RPC

No.	Titre	Entrée en vigueur Swiss GAAP RPC
<b>CC</b>	Cadre conceptuel des Swiss GAAP RPC	1.1.2016
<b>1</b>	Principes	1.1.2009
<b>2</b>	Évaluation	1.1.2013
<b>3</b>	Présentation et structure	1.1.2016
<b>4</b>	Tableau de flux de trésorerie	1.1.2009
<b>5</b>	Opérations hors bilan	1.1.2007
<b>6</b>	Annexe	1.1.2016
<b>10</b>	Valeurs incorporelles	1.1.2007
<b>11</b>	Impôts sur les bénéfices	1.1.2007
<b>13</b>	Transactions de leasing	1.1.2007
<b>15</b>	Transactions avec des parties liées (related parties)	1.1.2009
<b>16</b>	Engagements de prévoyance	1.1.2011
<b>17</b>	Stocks	1.1.2013
<b>18</b>	Immobilisations corporelles	1.1.2013
<b>20</b>	Dépréciation d'actifs	1.1.2007
<b>22</b>	Contrats de construction (contrats à long terme)	1.1.2007
<b>23</b>	Provisions	1.1.2010
<b>24</b>	Fonds propres et transactions avec des actionnaires	1.1.2007
<b>27</b>	Instruments financiers dérivés	1.1.2013
<b>28</b>	Subventions publiques	1.1.2024
<b>30</b>	Comptes consolidés (révisés en 2022)	1.1.2024
<b>31</b>	Recommandations complémentaires pour les sociétés cotées	1.1.2015

Les différentes recommandations Swiss GAAP RPC doivent être appliquées pour les périodes de rapport commençant le ou après la date d'entrée en vigueur.

# Contenu

<b>1</b>	<b>Généralités</b>	42
<b>2</b>	<b>Bilan</b>	45
<b>3</b>	<b>Compte de résultat</b>	48
<b>4</b>	<b>Tableau des flux de trésorerie</b>	49
<b>5</b>	<b>Évaluation</b>	52
<b>6</b>	<b>Immobilisations financières</b>	56
<b>7</b>	<b>Créances</b>	57
<b>8</b>	<b>Titres/Liquidités</b>	58
<b>9</b>	<b>Engagements</b>	59
<b>10</b>	<b>Engagements conditionnels / opérations hors bilan</b>	59
<b>11</b>	<b>Événements postérieurs à la date du bilan</b>	60
<b>12</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	61
<b>13</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	63
<b>14</b>	<b>Stocks/contrats à long terme</b>	67
<b>15</b>	<b>Fonds propres</b>	69
<b>16</b>	<b>Provisions</b>	73
<b>17</b>	<b>Impôts</b>	74
<b>18</b>	<b>Engagements de prévoyance du personnel</b>	76
<b>19</b>	<b>Leasing</b>	79
<b>20</b>	<b>Instruments financiers dérivés</b>	80
<b>21</b>	<b>Transactions avec des parties liées</b>	81
<b>22</b>	<b>Perte de valeur des actifs</b>	82
<b>23</b>	<b>Subventions des pouvoirs publics</b>	84
<b>24</b>	<b>Comptes consolidés</b>	86
<b>25</b>	<b>Recommandations complémentaires pour les sociétés cotées</b>	93

## 1 Généralités

Standard	Chap. 1: Généralités	Oui	N/A	Non	Référence
CC 7	Les comptes annuels comprennent le bilan; le compte de résultat; le tableau de flux de trésorerie; le tableau des capitaux propres; l'annexe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
CC 31, CC 33	Dans la mesure où une recommandation ne permet ou ne prescrit rien d'autre, toutes les informations quantitatives relatives à la période précédente sont indiquées dans les états financiers. La monnaie (p. ex. CHF ou EUR) et l'unité (p. ex. millions, milliers, KCHF ou en '000) sont mentionnées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
CC 4	Il est indiqué si seules les RPC fondamentales sont respectées ou si l'intégralité du référentiel Swiss GAAP RPC est appliquée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
CC 8	Lorsque les RPC fondamentales ou l'ensemble des Swiss GAAP RPC sont appliquées pour la première fois par une entité comme base de présentation de ses comptes ou lorsque les RPC fondamentales sont abandonnées au profit de l'ensemble des Swiss GAAP RPC, le bilan de l'exercice précédent doit être publié en conformité avec le nouveau référentiel prévu.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 6/2	L'annexe comprend: les principes régissant l'établissement des comptes annuels (notamment les bases et les principes d'évaluation utilisés); des explications (notes) relatives aux autres parties des comptes annuels; des informations supplémentaires qui n'ont pas encore été prises en considérations dans les autres parties des comptes annuels.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 6/3	A titre d'information supplémentaire, sont indiqués en particulier: les affaires exceptionnelles en suspens et les risques (p. ex. litiges); les événements postérieurs à la date du bilan.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
CC 9	L'annexe contient des explications lorsque la continuité de l'exploitation est menacée ou impossible (going concern).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 6/6	L'annexe contient une justification technique en cas d'écart par rapport à la base d'évaluation choisie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 6/7	Tous les actifs mis en gage ainsi que le type de gage sont publiés dans l'annexe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 1: Généralités	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 6/7	Les indications dans l'annexe comprennent les informations sur les engagements à long terme, y.c. la nature et la forme des garanties fournies.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 6/8	L'annexe contient une explication des principales sources de revenus et de leur comptabilisation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
CC 30, RPC 6/6	Les états financiers de l'exercice sont établis selon les mêmes principes que ceux de l'exercice précédent et répondent ainsi au principe de la permanence de l'évaluation, de la présentation et de la publication.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	Les modifications des principes de présentation des comptes sont effectuées uniquement dans les cas dûment justifiés, par exemple:				
	• lorsqu'une modification est exigée par une recommandation;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	• en cas de modification importante du champ d'activité de l'entité;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	• en cas d'entrée dans une nouvelle/autre entité;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	• si, pour les états financiers et l'avenir de l'entité, une option plus pertinente est utilisée dans le cadre d'une option existante d'une recommandation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	L'annexe indique les raisons pour lesquelles le principe de présentation des comptes a été modifié, la nature du changement et son incidence financière.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	Les états financiers de l'année précédente sont retraités comme si les nouveaux principes de présentation des comptes avaient toujours été appliqués.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
CC 30, RPC 6/6	L'incidence des erreurs dans de précédents états financiers et leurs conséquences financières sont expliquées dans l'annexe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	Les états financiers de l'année précédente sont retraités comme s'il n'y avait jamais eu d'erreur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
CC 30, RPC 6/6	En cas de modification des estimations, seul le résultat courant et, éventuellement, les résultats futurs sont concernés. Les comptes de l'année précédente n'ont donc pas été adaptés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
CC 34	Le rapport annuel contient au moins des informations sur:				
	Environnement: esquisse de l'environnement économique (p. ex. évolution du marché et tendances sectorielles, concurrence, conditions générales déterminantes telles que situation conjoncturelle, modifications de la législation) de l'exercice écoulé et perspectives d'avenir concernant l'environnement économique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	Exercice: commentaire des éléments des états financiers à l'aide d'éléments importants du bilan et du compte de résultat et de leur évolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	Perspectives: commentaire de l'évolution future de l'entité, notamment durant l'exercice suivant, notamment en ce qui concerne les risques et les opportunités.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
CC 33	Les postes du bilan des états financiers comportent le cas échéant un renvoi à l'annexe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 1: Généralités	Oui	N/A	Non	Référence
<b>Comptes consolidés</b>					
RPC 30/38	Les informations suivantes figurent dans l'annexe: informations sur le périmètre de consolidation; principes régissant l'établissement des comptes consolidés; bases et principes d'évaluation; autres faits qui sont pertinents pour la compréhension des comptes consolidés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/39	Les informations sur le périmètre de consolidation comprennent: le traitement des entités dans les comptes consolidés (méthode appliquée); le nom et le siège social des entités intégrées (filiales, entités sous contrôle conjoint et entités associées); la part au capital de ces entités; si la part des droits de vote diffère de la part du capital, la part des droits de vote doit également être publiée; les changements du périmètre de consolidation par rapport à l'exercice précédent, ainsi que la date de prise en considération de ces changements; les différences par rapport à la date de clôture des comptes du groupe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/40	Les informations relatives aux principes de consolidation comprennent: la méthode de consolidation, en particulier la consolidation du capital; la méthode de conversion des monnaies étrangères ainsi que le traitement des écarts de conversion; le traitement des entités associées et des entités sous contrôle conjoint; le traitement des bénéfices intragroupes (bénéfices internes).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	L'annexe indique:				
RPC 30/44	la méthode d'évaluation des parts dans des entités dont les droits de vote sont inférieurs à 20%;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/46, RPC 30/87	la répartition des produits nets des livraisons et des prestations par région géographique (qui peut comprendre plusieurs pays) et par secteur d'activité (s'ils diffèrent considérablement les uns des autres) dans la mesure où il n'y a pas d'information sectorielle selon la Swiss GAAP RPC 31 ou la Swiss GAAP RPC 40.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/47	En cas d'acquisition ou de vente d'entités intégralement ou proportionnellement consolidées: • publication des principaux éléments des bilans des entités achetées ou vendues au moment de la première consolidation ou de la déconsolidation; • publication de l'impact de la première consolidation ou déconsolidation sur les produits nets.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Suite à la page suivante

Standard	Chap. 1: Généralités	Oui	N/A	Non	Référence
	La publication comprend les produits nets depuis la date d'acquisition, qui ont alimenté le compte de résultat du groupe ainsi que les produits nets jusqu'à la date de l'acquisition durant l'exercice correspondant. Si les produits nets jusqu'à la date d'acquisition ne peuvent pas être déterminés, ils devront être publiés conformément à la dernière clôture disponible. En cas de vente, les produits nets contenus dans les comptes consolidés jusqu'à la date de déconsolidation ainsi que ceux de l'année précédente doivent être publiés.				

## 2 Bilan

Standard	Chap. 2: Bilan	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 3/2	Les sous-totaux suivants figurent au bilan avec la désignation correspondante:				
	Actif circulant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	Actif immobilisé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	Engagements à court terme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	Engagements à long terme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	Fonds propres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 3/2, RPC 3/3, RPC 30/45	L'actif circulant est subdivisé en:				
	liquidités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	titres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	créances résultant de livraisons et de prestations (avec subdivision supplémentaire dans le bilan ou l'annexe: envers des entités ou des personnes proches/envers des entités associées [uniquement dans les comptes consolidés])	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	autres créances à court terme (avec subdivision supplémentaire dans le bilan ou l'annexe: envers des entités ou des personnes proches/envers des entités associées [uniquement dans les comptes consolidés])	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	stocks	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	comptes de régularisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
CC 16	L'actif circulant ne comprend que des actifs qui sont réalisables dans les 12 mois à compter de la date du bilan ou qui sont vendus, consommés ou réalisés dans le cadre de l'activité opérationnelle ou qui sont détenus à des fins de négoce, ainsi que les liquidités et les équivalents de liquidités.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 3/2	L'actif immobilisé est subdivisé en:				
	immobilisations corporelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	immobilisations financières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	immobilisations incorporelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 2: Bilan	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 3/3, RPC 3/14, RPC 3/15, RPC 30/42, RPC 30/45	Sont indiqués séparément dans l'actif immobilisé ou dans l'annexe:				
	<b>Pour les immobilisations corporelles:</b>				
	terrains non bâtis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	terrains et constructions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	installations et agencements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	immobilisations corporelles en cours de construction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	autres immobilisations corporelles (dont font partie par ex. les véhicules et le mobilier)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	<b>Pour les immobilisations financières:</b>				
	titres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	impôts différés actifs sur les bénéfiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	participations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	immobilisations financières envers des entités ou personnes proches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	autres immobilisations financières (p. ex. prêts à long terme à des tiers)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	participations non consolidées et créances sur des participations non consolidées [uniquement dans les comptes consolidés].	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	<b>Pour les immobilisations incorporelles:</b>				
	valeurs incorporelles acquises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	valeurs incorporelles créées par l'entité elle-même (notamment aussi les frais de développement activés)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
goodwill [uniquement dans les comptes consolidés]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	
RPC 3/2, RPC 3/3, RPC 30/45	Les engagements à court terme sont subdivisés en:				
	dettes financières à court terme (avec subdivision supplémentaire dans le bilan ou l'annexe: envers des entités ou personnes proches/envers des entités associées [uniquement dans les comptes consolidés])	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	dettes résultant de livraisons et de prestations (avec subdivision supplémentaire dans le bilan ou l'annexe: envers des entités ou personnes proches/envers des entités associées [uniquement dans les comptes consolidés])	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	autres dettes à court terme (avec subdivision supplémentaire dans le bilan ou l'annexe: envers des entités ou personnes proches/envers des entités associées [uniquement dans les comptes consolidés])	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	provisions à court terme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	comptes de régularisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 2: Bilan	Oui	N/A	Non	Référence
CC 18	Les dettes à court terme ne comprennent que des dettes qui doivent être acquittées dans les 12 mois à compter de la date du bilan ou pour lesquelles une sortie de fonds est probable dans le cadre de l'activité opérationnelle, ou encore si elles sont détenues dans un but commercial.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 3/2, RPC 3/3, RPC 30/45	Les engagements à long terme sont subdivisés en: dettes financières à long terme (avec subdivision supplémentaire dans le bilan ou l'annexe: envers des entités ou personnes proches/envers des entités associées [uniquement dans les comptes consolidés]) autres dettes à long terme (avec subdivision supplémentaire dans le bilan ou l'annexe: envers des entités ou personnes proches/envers des entités associées [uniquement dans les comptes consolidés]) provisions à long terme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 3/3	Sont indiqués séparément dans les engagements ou dans l'annexe:  <b>Pour les provisions:</b> provisions pour impôts (impôts différés sur les bénéfices) provisions pour engagements de prévoyance (si non enregistrées selon Swiss GAAP RPC RPC 16) provisions pour restructurations autres provisions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 3/2, RPC 3/3, RPC 3/16, RPC 30/10	Les fonds propres se subdivisent en: capital de l'entité (montants des différentes catégories de titres du capital de l'entité) capital non libéré de l'entité (poste négatif) réserves de capital (agio, versements d'actionnaires, etc.) propres actions/propres parts au capital de l'entité (poste négatif) réserves provenant de bénéfices (bénéfices non distribués, réserve de réévaluation) ou pertes cumulées part des actionnaires minoritaires [dans les comptes consolidés uniquement]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 3/4	Les variations des différents postes des fonds propres entre le début et la fin de la période sous revue sont mentionnées séparément dans le tableau de variation des fonds propres (pour les utilisateurs des autres Swiss GAAP RPC: sélectionner ici «N/A» et traiter à la place le chapitre 15 Capitaux propres).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 3/5	Les corrections de valeur sur les postes de l'actif circulant et des immobilisations financières sont indiquées dans l'annexe. Dans la méthode indirecte, les corrections de valeur cumulées sur des postes de l'actif immobilisé doivent être indiquées séparément sous l'actif correspondant ou dans l'annexe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

### 3 Compte de résultat

Standard	Chap. 3: Compte de résultat	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 3/7	Le compte de résultat selon la méthode de l'affectation des <b>charges par nature</b> comprend				
	produits nets des livraisons et des prestations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	autres produits d'exploitation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	variation des stocks de produits finis et semi-finis ainsi que variation des livraisons et des prestations non facturées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	charges de matières premières et consommables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	charges de personnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	autres charges d'exploitation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	amortissements des immobilisations corporelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	amortissements des immobilisations incorporelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	résultat d'exploitation (comme sous-total/résultat intermédiaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	résultat financier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	résultat ordinaire (comme sous-total/résultat intermédiaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	résultat hors exploitation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	résultat exceptionnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	bénéfice/perte avant impôts sur les bénéfices (comme sous-total/résultat intermédiaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	impôts sur les bénéfices	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	bénéfice/perte (en tant que total/résultat final)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 3/8	Le compte de résultat selon la méthode de l'affectation des <b>charges par fonction</b> contient				
	produits nets des livraisons et des prestations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	coût d'acquisition ou de revient des produits vendus et prestations fournies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	charges administratives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	charges de commercialisation et de distribution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	autres produits d'exploitation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	autres charges d'exploitation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	résultat d'exploitation (comme sous-total/résultat intermédiaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	résultat financier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	résultat ordinaire (comme sous-total/résultat intermédiaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	résultat hors exploitation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	résultat exceptionnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	bénéfice/perte avant impôts sur les bénéfices (comme sous-total/résultat intermédiaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	impôts sur les bénéfices	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	bénéfice/perte (en tant que total/résultat final)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 3: Compte de résultat	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 3/9	Sont expliqués en annexe et présentés séparément dans le compte de résultat ou dans l'annexe:				
	charges et produits financiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	charges et produits hors exploitation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	charges et produits exceptionnels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
CC 12	Lorsque des opérations commerciales comportent des éléments identifiables (p. ex. ventes de produits et prestations de services correspondantes), ceux-ci sont saisis et évalués séparément.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 3/19	Dans les relations de mandataires ou d'intermédiation, seule la valeur de la prestation fournie par l'entité pour son propre compte doit être indiquée en tant que produit net.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 3/21	Seuls les charges et les produits résultant d'événements ou d'opérations qui se distinguent clairement des activités d'exploitation de l'entité sont présentés en tant que résultat hors exploitation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 3/22	Seuls les charges et les produits qui ne surviennent que très rarement dans le cadre de l'activité ordinaire et qui n'étaient pas prévisibles sont présentés en tant que résultat exceptionnel.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 3/10	Si le compte de résultat est établi selon la méthode de l'affectation des charges par fonction, sont en outre mentionnés dans l'annexe:				
	charges de personnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	amortissements des immobilisations corporelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	amortissement des immobilisations incorporelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

#### 4 Tableau de flux de trésorerie

Standard	Chap. 4: Tableau de flux de trésorerie	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 4/3	Les fonds autorisés sont:				
	fonds «Liquidités»	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	fonds «Liquidités nettes»	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	Les montants initial et final concordent avec les postes du bilan.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 4/4	<b>Fonds «liquidités»:</b> les liquidités comprennent les espèces (avoirs en caisse) et les avoirs à vue auprès de banques et d'autres établissements financiers. Elles renferment également les fonds monétaires apparentés détenus à titre de réserves de liquidités; il s'agit de moyens financiers à court terme extrêmement liquides qui peuvent être convertis à tout moment en liquidités et sont soumis à des fluctuations de valeur non significatives.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 4/13	Les fonds monétaires apparentés à des liquidités ont une durée résiduelle maximale de 90 jours à partir de la date du bilan.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 4: Tableau de flux de trésorerie	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 4/5	<b>Fonds «Liquidités nettes»:</b> les dettes bancaires à court terme, exigibles à tout moment (comptes courants), n'ont été déduites des liquidités et des fonds monétaires apparentés que dans la mesure où elles font partie des moyens de paiement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 4/1	Les sous-totaux des fonds suivants suivants sont indiqués:				
	flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	flux financiers provenant de l'activité d'investissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	flux financiers provenant de l'activité de financement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 4/10, RPC 30/36	Les flux financiers provenant de l'activité d'exploitation (selon la <b>méthode indirecte</b> ) comprennent (en partie dépendant du choix du fonds):				
	bénéfice/perte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	quote-part des pertes/bénéfices résultant de l'application de la méthode de la mise en équivalence [uniquement dans les comptes consolidés]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	amortissements/réévaluations (avec effet sur le résultat) de l'actif immobilisé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	pertes sur dépréciations d'actifs/suppression de dépréciation d'actif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	augmentation/diminution de provisions sans incidence sur le fonds (y.c. impôts sur les bénéfices différés)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	autres charges/produits sans incidence sur le fonds	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	perte/bénéfice provenant de la cession d'actifs immobilisés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	diminution/augmentation des créances résultant de livraisons et de prestations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	diminution/augmentation des stocks	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	diminution/augmentation des autres créances et comptes de régularisation actif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	augmentation/diminution des dettes résultant de livraisons et de prestations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	augmentation/diminution des autres dettes à court terme et des comptes de régularisation passif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 4/9	Les flux financiers provenant de l'activité d'exploitation (selon la <b>méthode directe</b> ) comprennent:				
	versements de clients résultant des vente de produits finis, marchandises et services (livraisons et prestations)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	versements aux fournisseurs (livraisons et prestations)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	versements aux collaborateurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	autres recettes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	autres dépenses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 4/2	Si la méthode directe est utilisée, un rapprochement du résultat de la période (ou éventuellement du résultat d'exploitation) avec les flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation est présenté dans l'annexe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 4: Tableau de flux de trésorerie	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 4/11, RPC 30/34	Les flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement comprennent:				
	versements pour investissements (achat) d'immobilisations corporelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	paiements provenant de désinvestissements (vente) d'immobilisations corporelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	versements pour investissements (achat) d'immobilisations financières (y.c. prêts, participations, titres, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	paiements provenant de désinvestissements (vente) d'immobilisations financières (y.c. prêts, participations, titres, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	versements pour investissements (achat) d'immobilisations incorporelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	paiements provenant de désinvestissements (vente) d'immobilisations incorporelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	versements pour l'acquisition d'entités consolidées (moins les liquidités reprises) [uniquement dans les comptes consolidés]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	paiements provenant de la vente d'entités consolidées (moins les liquidités cédées) [uniquement dans les comptes consolidés].	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
paiements provenant de la vente/versements pour l'acquisition de parts minoritaires [uniquement dans les comptes consolidés]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	
RPC 4/12, RPC 30/35	Les flux de trésorerie provenant de l'activité de financement comprennent:				
	paiements provenant d'augmentations de capital (y compris agio)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	versements pour réductions de capital avec libération de fonds	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	versements ou remboursements en capital des actionnaires minoritaires de filiales [uniquement dans les comptes consolidés].	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	distributions de bénéfices aux actionnaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	distribution de dividendes aux actionnaires minoritaires (de filiales) [uniquement dans les comptes consolidés].	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	achats/ventes de propres actions/propres parts au capital de l'entité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	versements pour de nouveaux emprunts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	remboursements d'emprunts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	augmentation/diminution d'engagements financiers à court terme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
augmentation/diminution d'engagements financiers à long terme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	
Sont concordants:					
• le résultat avec le compte de résultat et le tableau des fonds propres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	
• la distribution de bénéfices avec le tableau de variation des fonds propres (si la distribution a été effectuée avec sortie de trésorerie)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	
• les amortissements avec le compte de résultat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	
• les amortissements avec le tableau des immobilisations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	
• les investissements avec les entrées dans le tableau des immobilisations (après déduction des entrées sans sortie de trésorerie [par ex. leasing financier] et des investissements non encore payés)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	

Standard	Chap. 4: Tableau de flux de trésorerie	Oui	N/A	Non	Référence
	<ul style="list-style-type: none"> <li>le cas échéant, la variation des postes du bilan avec le bilan</li> <li>la distribution des bénéfices de la holding avec la proposition d'affectation des bénéfices de l'année précédente</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 4/6	<p>L'activité d'investissement et l'activité de financement n'ayant pas d'incidence sur les liquidités n'ont pas été intégrées dans le tableau des flux de trésorerie. Elles sont expliquées dans l'annexe des comptes annuels. Exemples d'opérations d'investissement et de financement sans incidence sur les liquidités:</p> <p>acquisition d'actifs contre remise de propres actions/propres parts au capital de l'entité ou par augmentation de capital (p. ex. apports en nature)</p> <p>acquisition d'une entité par émission de propres actions/propres parts au capital de l'entité (p. ex. fusion)</p> <p>émission d'actions gratuites</p> <p>conversion de dettes financières en fonds propres (p. ex. emprunt convertible ou abandon de créance)</p> <p>acquisition d'actifs en leasing financier</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

## 5 Évaluation

Standard	Chap. 5: Évaluation	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 2/2, CC 26	<p>Les principes d'évaluation des différents actifs s'orientent sur les bases d'évaluation suivantes:</p> <p>coût historique [Historical Cost] (coût d'acquisition ou de revient historique)</p> <p>juste valeur [fair value] (valeur du jour, valeur de marché nette, valeur d'utilité, valeur de liquidation)</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/2, CC 27	<p>Les principes d'évaluation des différents passifs s'orientent sur les bases d'évaluation suivantes:</p> <p>coûts historiques [Historical Cost]</p> <p>juste valeur [Fair Value] (valeur du jour, valeur actuelle)</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/6	<p>La base d'évaluation des comptes annuels et les principes d'évaluation des rubriques individuelles sont publiés dans l'annexe, en particulier les principes d'évaluation pour les:</p> <p>titres (de l'actif circulant)</p> <p>créances</p> <p>stocks</p> <p>immobilisations corporelles</p> <p>immobilisations financières (y.c. les titres de l'actif immobilisé)</p> <p>immobilisations incorporelles</p> <p>engagements</p> <p>provisions</p> <p>autres postes importants</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 5: Évaluation	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 2/5	Les bases d'évaluation des comptes annuels et les principes d'évaluation, de consolidation et de présentation ont été appliqués sans changement par rapport à l'année précédente.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 6/6, CC 30	Dans le cas contraire, les chiffres de l'exercice précédent ont été ajustés (restatement); la justification de la modification du principe, la nature de la modification et les incidences financières sont présentées dans l'annexe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
CC 25, RPC 2/3	Le principe d'évaluation individuelle a été respecté. L'évaluation est effectuée de manière uniforme dans chacun des postes du bilan.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/17	La conversion des postes tenus en monnaies étrangères se fait selon la méthode du cours de clôture. Tous les actifs et tous les engagements ont été convertis au cours du jour à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction ou au cours moyen du mois durant lequel la transaction a eu lieu. Les effets des adaptations des cours de change ont été comptabilisés dans le résultat de la période.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/22	Les amortissements et les dépréciations d'actifs ont été déterminés et comptabilisés dans les comptes annuels selon des critères économiques. Les méthodes choisies pour le calcul des amortissements et des dépréciations d'actifs sont publiées dans l'annexe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/9	Stocks (pour les utilisateurs des autres Swiss GAAP RPC: ici sélectionner «N/A» et utiliser à la place le chapitre 14 Stocks/ commandes à long terme): Les stocks sont évalués au coût d'acquisition ou de revient ou, si celui-ci est inférieur, à la valeur de marché nette (principe de la valeur la plus basse).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/25	Le coût d'acquisition ou de revient des stocks comprend toutes les dépenses – directes et indirectes – nécessaires pour amener les stocks à leur lieu de stockage actuel ou dans leur état actuel (coût complet). Pour déterminer le coût d'acquisition et de revient des stocks, ce sont en principe les coûts effectifs qui sont déterminants. Le calcul des coûts peut également être effectué au moyen d'une méthode d'approximation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/26	Pour déterminer la valeur de marché nette, on se base sur le prix actuel sur le marché.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/10	Contrats à long terme (pour les utilisateurs des autres recommandations Swiss GAAP RPC: sélectionner ici «N/A» et utiliser à la place le chapitre 14 Stocks/contrats à long terme): La saisie des contrats à long terme s'effectue selon la méthode du Percentage-of-Completion (POCM) ou la méthode du Completed Contract (CCM).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Pour les utilisateurs des autres Swiss GAAP RPC: sélectionner ici «N/A» et utiliser à la place les chapitres marqués en bleu.

Pour les utilisateurs des autres Swiss GAAP RPC: sélectionner ici «N/A» et utiliser à la place les chapitres marqués en bleu.

Standard	Chap. 5: Évaluation	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 2/27	Lors de l'application de méthode POCM, les conditions suivantes sont remplies de manière cumulative: existence d'une base contractuelle; haut degré de probabilité selon lequel les prestations convenues par contrat sont remplies; organisation de mandat appropriée pour le déroulement du contrat à long terme; détermination fiable de tous les produits et charges liés au contrat ainsi que du degré d'avancement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/28	Les provisions ou corrections de valeur nécessaires ont été constituées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/29	Les acomptes reçus ont été portés au bilan, sans incidence sur le résultat.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/11	<b>Immobilisations corporelles (pour les utilisateurs des autres Swiss GAAP RPC: sélectionner ici «N/A» et utiliser à la place le chapitre 13 Immobilisations corporelles):</b> Les immobilisations corporelles destinées à la fabrication de biens ou à la fourniture de prestations sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements nécessaires. Les immobilisations corporelles hors exploitation détenues uniquement à des fins de rendement peuvent être comptabilisées à leur juste valeur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/30	Les investissements en immobilisations corporelles ont été activés lorsqu'ils sont utilisés pendant plus d'un exercice et dépassent la limite inférieure d'activation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/31	L'amortissement s'effectue selon un plan (au prorata de la durée ou des prestations) sur la durée d'utilisation de l'immobilisation corporelle. Les amortissements sont effectués dès le commencement effectif de l'utilisation par l'entreprise. La méthode et la durée d'amortissement sont publiées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/32	Pour les terrains et les sols, il n'y a en principe pas d'amortissement planifié, car on peut partir du principe que la durée d'utilisation est illimitée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/13	<b>Immobilisations incorporelles (pour les utilisateurs des autres Swiss GAAP RPC: sélectionner ici «N/A» et utiliser à la place le chapitre 12 Immobilisations incorporelles):</b> Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition (pour les valeurs incorporelles acquises) ou au coût de revient (pour les valeurs incorporelles créées par l'entité elle-même), déduction faite des amortissements nécessaires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/34	Les immobilisations incorporelles acquises ont été inscrites au bilan si elles génèrent un profit mesurable sur plusieurs années pour l'entité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/35	Les conditions suivantes sont remplies pour l'activation des immobilisations incorporelles créées par l'entité elle-même: la valeur incorporelle est identifiable et est toujours dans le pouvoir de disposition de l'entité;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Pour les utilisateurs des autres Swiss GAAP RPC: sélectionner ici «N/A» et utiliser à la place les chapitres marqués en bleu.

Standard	Chap. 5: Évaluation	Oui	N/A	Non	Référence
	la valeur incorporelle génère un profit mesurable pour l'entité sur plusieurs années;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	les dépenses engagées pour créer la valeur incorporelle peuvent être enregistrées et évaluées séparément;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	il est vraisemblable que les fonds nécessaires à la fabrication et à la commercialisation ou à l'usage propre de la valeur incorporelle existent ou sont mis à disposition.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/36	Aucune dépense pour des activités générales de recherche n'a été activée. L'activation de frais de développement est autorisée dans la mesure où les quatre conditions du chiffre 2/35 (ci-dessus) sont remplies.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/37	Lors de la comptabilisation des valeurs incorporelles, la durée d'utilisation future est estimée avec prudence et la valeur est enregistrée dans le compte de résultat de manière systématique (normalement de façon linéaire) sur cette durée d'utilisation. Dans la mesure où la durée d'utilisation n'a pas pu être clairement déterminée, l'amortissement s'effectue en général sur une période de 5 ans, voire de 20 ans au maximum dans des cas dûment justifiés. Pour les immobilisations incorporelles liées à des personnes, la durée d'utilisation ne peut pas excéder 5 ans. La durée d'utilisation estimée ainsi que la méthode d'amortissement des valeurs incorporelles sont publiées dans l'annexe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/38	Les frais de constitution et d'organisation ne constituent pas des valeurs incorporelles et n'ont pas été activés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/15	<b>Provisions (pour les utilisateurs des autres Swiss GAAP RPC: sélectionner ici «N/A» et utiliser à la place le chapitre 16 Provisions):</b> Les provisions constituent des engagements juridiques ou de fait. Elles sont évaluées à chaque date du bilan sur la base des sorties de fonds vraisemblables.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/39	Les provisions ont été augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de la réévaluation annuelle.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/16	<b>Dépréciation d'actifs (pour les utilisateurs des autres Swiss GAAP RPC: sélectionner ici «N/A» et utiliser à la place le chapitre 22 Dépréciation d'actifs):</b> Pour tous les actifs, on examine à chaque date du bilan s'il existe des signes que la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur réalisable (perte de valeur). En présence d'une dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable. La perte de valeur est imputée au résultat de la période.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/18	<b>Impôts différés sur les bénéfices (pour les utilisateurs des autres Swiss GAAP RPC: sélectionner ici «N/A» et utiliser à la place le chapitre 17 «Impôts»):</b> Des impôts différés sur les bénéfices ont été pris en compte sur les différences d'évaluation entre les valeurs déterminées selon le principe de l'image fidèle et les valeurs fiscalement déterminantes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

## 6 Immobilisations financières

Standard	Chap. 6: Immobilisations financières	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 2/12	Les immobilisations financières ont été évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des pertes de valeur éventuelles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/12	Les titres figurant dans les immobilisations financières sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle (droit d'option).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/33	Si les titres des immobilisations financières sont portés au bilan aux justes valeurs, les variations de valeurs ont été comptabilisées dans le résultat de la période.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Facultatif	Il existe un tableau de la variation des immobilisations financières (valeur brute).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Facultatif	En ce qui concerne les entreprises sous contrôle conjoint, les données clés suivantes (au prorata) sont publiées:				
	• Total des actifs circulants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	• Total des actifs immobilisés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	• Total des engagements à court terme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	• Total des engagements à long terme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	• Total des produits	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	• Total des charges	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/16	A chaque date du bilan, il a été vérifié s'il existait des signes que la valeur comptable des immobilisations financières dépassait la valeur réalisable (perte de valeur). En présence d'une dépréciation, la valeur comptable a été ramenée à la valeur réalisable. La perte de valeur a été imputée au résultat de la période.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/18	Les différences d'évaluation entre les justes valeurs (True & Fair View) et les valeurs fiscalement déterminantes ont été prises en compte dans les impôts différés sur les bénéfices.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/17	La conversion des postes gérés en monnaie étrangère s'effectue selon la méthode du cours de clôture. Toutes les immobilisations financières ont été converties au cours du jour à la date du bilan. Les transactions en devises étrangères ont été converties au cours du jour de la transaction ou au cours moyen du mois au cours duquel la transaction a eu lieu. Les effets résultant d'adaptations des cours de change ont été comptabilisés dans le résultat de la période.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

## 7 Créances

Standard	Chap. 7: Créances	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 2/8	Les créances ont été évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles pertes de valeur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/23	Les créances d'une certaine importance ont été évaluées individuellement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/24	Les autres créances peuvent faire l'objet d'un ajustement forfaitaire. Les hypothèses pour le calcul des corrections de valeur forfaitaires ont été publiées dans l'annexe. Elles se basent sur des valeurs empiriques de l'entité concernée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 3/5	La correction de valeur (provision pour créances douteuses) est déduite du montant des créances, et  indiqué clairement en déduction dans le bilan,  indiqué dans l'annexe.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____ _____
RPC 2/16	A chaque date du bilan, il a été vérifié s'il existait des signes que la valeur comptable des créances dépassait la valeur réalisable (perte de valeur). En présence d'une dépréciation, la valeur comptable a été réduite à la valeur réalisable.  La perte de valeur a été imputée au résultat de la période.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/17	La conversion des postes gérés en monnaie étrangère s'effectue selon la méthode du cours de clôture. Toutes les créances ont été converties au cours du jour à la date du bilan. Les transactions en devises étrangères ont été converties au cours du jour de la transaction ou au cours moyen du mois au cours duquel la transaction a eu lieu. Les effets résultant d'adaptations des cours de change ont été comptabilisés dans le résultat de la période.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/18	Les différences d'évaluation entre les justes valeurs (True & Fair View) et les valeurs fiscalement déterminantes ont été prises en compte dans les impôts différés sur les bénéfices.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 6/7	Les créances cédées sont mentionnées dans l'annexe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

## 8 Titres/Liquidités

Standard	Chap. 8: Titres/Liquidités	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 2/7	Les titres de l'actif circulant ont été évalués à leur juste valeur. En l'absence de juste valeur, ils sont évalués au maximum au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles pertes de valeur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/16	A chaque date du bilan, il a été vérifié s'il existait des signes indiquant que la valeur comptable des titres non évalués à la valeur actuelle dépassait la valeur réalisable (perte de valeur). En présence d'une dépréciation, la valeur comptable a été réduite à la valeur réalisable. La perte de valeur a été imputée au résultat de la période.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 4/4 RPC 4/13	Les liquidités comprennent uniquement les espèces (avoirs en caisse), les avoirs à vue auprès de banques et d'autres établissements financiers ainsi que les fonds monétaires apparentés détenus à titre de réserves de liquidités. Les fonds monétaires apparentés sont extrêmement liquides, ils peuvent être convertis à tout moment en liquidités et sont soumis à des fluctuations de valeur non significatives. Les fonds monétaires apparentés à des liquidités ont une durée résiduelle maximale de 90 jours à partir de la date du bilan.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 5/3	Les liquidités soumises à des restrictions d'usage sont mentionnées dans l'annexe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Facultatif	L'annexe fait référence aux restrictions de transfert de devises.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/17	La conversion des postes gérés en monnaie étrangère s'effectue selon la méthode du cours de clôture. Toutes les liquidités et titres ont été converties au cours du jour à la date du bilan. Les transactions en devises étrangères ont été converties au cours du jour de la transaction ou au cours moyen du mois au cours duquel la transaction a eu lieu. Les effets résultant d'adaptations des cours de change ont été comptabilisés dans le résultat de la période.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/18	Les différences d'évaluation entre les justes valeurs (True & Fair View) et les valeurs fiscalement déterminantes ont été prises en compte dans les impôts différés sur les bénéfices.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

## 9 Engagements

Standard	Chap. 9: Engagements	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 2/14	Les engagements sont généralement inscrits au bilan à leur valeur nominale.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Facultatif	Les dettes financières avec une échéance supérieure à 5 ans sont mentionnées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 3/2, CC 18	Les dettes à court et à long terme sont présentées séparément dans le bilan.				
	Les tranches de dettes à long terme arrivant à échéance l'année suivante sont classées comme dettes à court terme.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	En cas de violation d'accords de crédit accordant au prêteur une option de remboursement immédiat, la dette doit être présentée comme étant à court terme. Il est possible de déroger à cette règle si un waiver est disponible jusqu'à l'adoption des comptes annuels par l'organe compétent.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	Les prêts/hypothèques à long terme arrivant à échéance au cours de l'année suivante ne sont présentés à long terme que si leur renouvellement est envisagé et probable.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/17	La conversion des postes gérés en monnaie étrangère s'effectue selon la méthode du cours de clôture. Toutes les dettes ont été converties au cours du jour à la date du bilan. Les transactions en devises étrangères ont été converties au cours du jour de la transaction ou au cours moyen du mois au cours duquel la transaction a eu lieu. Les effets résultant d'adaptations des cours de change ont été comptabilisés dans le résultat de la période.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Facultatif	Les conditions importantes des conventions de crédit sont publiées dans l'annexe (Debt Covenants).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

## 10 Engagements conditionnels / opérations hors bilan

Standard	Chap. 10: Engagements conditionnels / opérations hors bilan	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 5/3	Les engagements conditionnels et les autres engagements ne devant pas être portés au bilan ainsi que leurs principes d'évaluation sont publiés dans l'annexe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 5/3	Les montants inscrits sont ventilés comme suit:				
	cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	autres engagements quantifiables à caractère conditionnel;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	autres engagements ne devant pas être portés au bilan.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 5/3	Sont dispensés de publication, les engagements à court terme entrant dans le cadre de l'activité ordinaire, ne devant pas être portés au bilan et ayant une échéance inférieure à un an ou pouvant être résiliés dans un délai de 12 mois.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 10: Engagements conditionnels / opérations hors bilan	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 5/4	Les engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être portés au bilan ont été évalués. Lorsque des engagements conditionnels et d'autres engagements non portés au bilan conduisent à une sortie de fonds sans apport de fonds utilisable et que cette sortie de fonds est probable et estimable, une provision a été constituée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 5/5	Les engagements conditionnels comprennent par exemple aussi des obligations par endossement, les parts de dettes solidaires non inscrites au bilan en raison du droit de recours internes ou des déclarations de soutien valables juridiquement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 5/7	Les entités dont l'objet est l'octroi de crédits doivent présenter des accords de crédit dans la mesure où le terme de résiliation dépasse le délai de préavis légal.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
CC 20	Les créances et les engagements éventuels sont publiés dans l'annexe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Facultatif	Les engagements conditionnels envers des participations non consolidées sont présentés séparément [uniquement dans les comptes consolidés].	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

## 11 Événements postérieurs à la date du bilan

Standard	Chap. 11: Événements postérieurs à la date du bilan	Oui	N/A	Non	Référence
CC 28	La date à laquelle les états financiers ont été approuvés par l'organe compétent pour l'établissement du bilan est publiée dans l'annexe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
CC 28	Les événements ont été enregistrés dans les états financiers si leur origine ou leurs conditions étaient déjà réunis à la date du bilan.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
CC 28	Les événements n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers si leur origine est postérieure à la date du bilan; par exemple: des acquisitions, l'annonce de l'intention de vendre une branche d'activité, une nouvelle obligation de garantie ou un nouveau litige.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
CC 28	Si ces événements, qui ne sont pas enregistrés dans les états financiers, sont néanmoins importants pour permettre aux destinataires de se forger une opinion, les informations suivantes doivent être publiées dans l'annexe:				
	description de l'événement/type d'événement;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	estimation de l'impact financier ou explication des raisons pour lesquelles une telle estimation n'est pas possible.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

## 12 Immobilisations incorporelles

Standard	Chap. 12: Immobilisations incorporelles	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 10/1	Les valeurs incorporelles sont non monétaires et n'ont pas de substance physique. Les valeurs incorporelles peuvent être identifiées et activées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 10/2	Si elles sont importantes, les valeurs incorporelles sont ventilées dans le bilan ou dans l'annexe en utilisant les catégories suivantes:				
	licences/franchising	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	brevets et savoir-faire technique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	marques et droits d'édition	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	logiciels informatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	frais de développement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	autres valeurs incorporelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 10/16, RPC 10/20	Les immobilisations incorporelles destinées à être commercialisées ont été traitées comme des stocks. Les règles d'amortissement systématique ne s'appliquent donc pas.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 10/3	Les valeurs incorporelles acquises ont été inscrites au bilan lorsqu'elles apporteront un avantage économique futur mesurable à l'entité sur plusieurs années.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 10/4	Les conditions suivantes sont respectées lors de l'inscription à l'actif d'immobilisations incorporelles créées par l'entreprise (il existe un droit d'option pour l'inscription à l'actif):				
	la valeur incorporelle créée est identifiable et est dans le pouvoir de disposition de l'entité;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	la valeur incorporelle créée génère des avantages économiques mesurables pour l'entité sur plusieurs années;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	les charges afférentes à la création de la valeur incorporelle peuvent être enregistrées et mesurées séparément;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	il est probable que les ressources nécessaires à l'achèvement et à la commercialisation ou à l'usage propre de ces valeurs incorporelles existent ou sont mises à disposition.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 10/19	Le goodwill créé par l'entité elle-même, les frais de formation et de perfectionnement, les frais de restructuration, les frais de recherche fondamentale et appliquée et les frais de constitution et d'organisation n'ont pas été activés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 10/5	Les charges afférentes aux valeurs incorporelles identifiables mais non activables ont été imputées au résultat de la période.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 10/6	Il n'a pas été procédé à une activation ultérieure des dépenses imputées au résultat pour les valeurs incorporelles créées par l'entreprise elle-même.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 12: Immobilisations incorporelles	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 10/7	Les valeurs incorporelles ont été comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements nécessaires, au maximum à la valeur nette réalisable (la plus élevée entre la valeur de marché nette et de la valeur d'utilité) (Impairment).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 10/7	Une différence entre les charges (activées) plus élevées et la valeur nette réalisable a été imputée au résultat de la période.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 10/8	L'amortissement se fait de manière systématique sur une durée d'utilisation estimée avec prudence. Si celle-ci n'a pas pu être déterminée de manière fiable, l'amortissement s'effectue en général sur 5 ans et, dans des cas dûment justifiés, sur 20 ans au maximum.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 10/8	Pour les immobilisations incorporelles liées à des personnes, la durée d'utilisation ne dépassera pas 5 ans.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 10/9	La durée d'utilisation estimée ainsi que la méthode d'amortissement des valeurs immatérielles sont publiées dans l'annexe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 10/10	En cas de changement ultérieur de la durée d'utilisation déterminée, cela a été publié dans l'annexe et l'impact de la modification sur le bilan et le compte de résultat a été quantifiée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 10/11, RPC 2/16	A chaque date du bilan, il a été vérifié s'il existait des signes indiquant que la valeur comptable des immobilisations incorporelles non évalués à la valeur actuelle dépassait la valeur réalisable (perte de valeur). En présence d'une dépréciation, la valeur comptable a été réduite à la valeur réalisable. La perte de valeur a été imputée au résultat de la période.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 10/12	Les informations relatives aux immobilisations incorporelles sont reproduites en annexe sous forme de tableau.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 12: Immobilisations incorporelles	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 10/13	Le tableau des immobilisations incorporelles comporte le contenu suivant, par catégorie:				
	<b>Valeurs d'acquisition</b>				
	valeurs brutes au début de la période	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	écart de conversion [comptes consolidés uniquement]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	modifications du périmètre de consolidation [comptes consolidés uniquement]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	entrées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	sorties	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	reclassifications	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	valeur brute à la fin de la période	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	<b>Ajustements cumulés</b>				
	ajustements de valeur au début de la période	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	écart de conversion [comptes consolidés uniquement]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	modifications du périmètre de consolidation [comptes consolidés uniquement]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	amortissements planifiés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	dépréciations d'actifs (Impairment)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	sorties	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	reclassifications	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	ajustements de valeur à la fin de la période	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	<b>Valeurs comptables nettes</b>				
	valeurs comptables nettes au début et à la fin de la période	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

### 13 Immobilisations corporelles

Standard	Chap. 13: Immobilisations corporelles	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 18/2	Les catégories suivantes d'immobilisations corporelles sont, au moins, mentionnées dans le bilan ou dans l'annexe:				
	terrains non bâtis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	terrains et constructions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	installations et agencements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	immobilisations corporelles en cours de construction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	autres immobilisations corporelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	Les installations et agencements ainsi que les autres immobilisations corporelles sont davantage subdivisés s'il existe des catégories supplémentaires significatives. Les acomptes sur les immobilisations en cours de construction ont été présentés séparément lorsqu'ils étaient significatifs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 13: Immobilisations corporelles	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 18/6	Les immobilisations corporelles ont été comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de revient (comptabilisation initiale).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 18/3	Les investissements dans de nouvelles immobilisations corporelles ont été activés s'ils ont une valeur nette de marché ou une valeur d'utilité, s'ils sont utilisés pendant plus d'une période comptable et s'ils dépassent la limite inférieure d'inscription à l'actif.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 18/4	Les immobilisations corporelles produites par l'entité elle-même ont été activées uniquement si leurs coûts de revient peuvent être comptabilisées et mesurées individuellement. La durée d'utilisation prévue doit être supérieure à une période comptable.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 18/4	Les coûts de revient activés ne dépassent pas la valeur d'utilisation de l'immobilisation corporelle et ne comprennent pas les frais d'administration, de distribution et autres dépenses non directement imputables, ni les participation au bénéfice.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 18/5	Les investissements dans des immobilisations corporelles existantes qui ont entraîné une augmentation importante de la valeur de marché ou d'utilisation ont été activés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 18/23	Les charges d'entretien et de réparation n'entraînant pas d'augmentation de la valeur de marché ou d'utilisation ont été imputés au résultat de la période.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 18/7	En cas d'activation des intérêts pendant la phase de construction (droit d'option), les conditions suivantes ont été respectées: la valeur comptable des immobilisations corporelles, y compris les intérêts activés, n'excède leur valeur nette de réalisation; le montant total des intérêts capitalisés au cours de l'exercice n'excède pas les charges d'intérêts sur les engagements avant leur capitalisation; les intérêts activés sont portés au maximum au taux moyen des engagements portant intérêt.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 18/8	Lors des évaluations subséquentes, les immobilisations corporelles destinées à être utilisées pour la production de biens ou la fourniture de prestations (immobilisations corporelles détenues à des fins d'exploitations) ont été comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements cumulés et des dépréciations d'actifs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 18/14	Lors des évaluations subséquentes, les immobilisations détenues uniquement à des fins de rendement (p. ex. immeubles locatifs loués) ont été comptabilisées à leur juste valeur ou à leur cout d'acquisition ou de revient après déduction des amortissements (droit d'option). Les réévaluations ou les réévaluations subséquentes ainsi que les pertes de valeurs sont comptabilisées dans le résultat de la période. Les amortissements planifiés sur la durée d'utilisation de l'immobilisation corporelle ne sont pas autorisés lors de l'évaluation à la juste valeur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 13: Immobilisations corporelles	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 18/14	Les immobilisations corporelles acquises et détenues afin d'en faire le commerce font partie de l'actif circulant et ont été évaluées en conséquence (cf. chapitre 14 Stocks/contrats à long terme).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 18/9, RPC 2/32	Les amortissements sont effectués selon un plan sur la durée d'utilisation de l'immobilisation corporelle. Les amortissements sont effectués dès le commencement effectif de l'utilisation par l'entité. Pour les terrains, il n'y a en principe pas d'amortissement planifié, car on peut partir du principe que la durée d'utilisation est illimitée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 18/24	L'amortissement planifié est effectué selon l'une des trois méthodes suivantes: linéaire: tranches annuelles constantes à partir du coût d'acquisition dégressif: calculé à partir de la valeur comptable résiduelle proportionnel aux prestations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 18/12	L'amortissement périodique planifié d'une immobilisation corporelle avec effet sur le résultat a été calculé en tenant compte d'une éventuelle valeur résiduelle attendue à la fin de la période d'utilisation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 18/20	La méthode d'amortissement ainsi que les marges utilisées pour la durée d'utilisation prévue de chaque catégorie d'immobilisations corporelles sont publiées dans l'annexe. Si les marges sont relativement grandes, elles sont commentées dans l'annexe pour chaque catégorie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 18/20	Si une méthode d'amortissement a été remplacée par une autre, cela est mentionné dans l'annexe. L'impact du changement de méthode sur le résultat de la période a été chiffré pour chaque catégorie d'actifs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 18/21	Le montant total des charges d'intérêts activés de la période comptable ainsi que les bases et les principes d'activation sont publiés dans l'annexe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 18/15	Le tableau des immobilisations corporelles est présenté dans l'annexe (de manière intégrale également pour la période précédente). La présentation des immobilisations corporelles se fait sous forme de tableau.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 13: Immobilisations corporelles	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 18/16	<p>Le tableau des immobilisations corporelles a le contenu suivant par catégorie:</p> <p><b>Valeurs d'acquisition</b></p> <p>valeurs brutes au début de la période</p> <p>écarts de conversion [comptes consolidés uniquement]</p> <p>modifications du périmètre de consolidation [comptes consolidés uniquement]</p> <p>entrées</p> <p>sorties</p> <p>reclassifications</p> <p>valeur brute à la fin de la période</p> <p><b>Corrections de valeur cumulées</b></p> <p>corrections de valeur au début de la période</p> <p>écarts de conversion [comptes consolidés uniquement]</p> <p>modifications du périmètre de consolidation [comptes consolidés uniquement]</p> <p>amortissements planifiés</p> <p>dépréciations d'actifs (impairment)</p> <p>sorties</p> <p>reclassifications</p> <p>corrections de valeur à la fin de la période</p> <p><b>Valeurs comptables nettes</b></p> <p>valeurs comptables nettes au début et à la fin de la période</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 18/17	Dans l'annexe, les immobilisations corporelles détenues exclusivement à des fins de rendement sont présentées séparément. Elles peuvent également être classées dans les immobilisations financières, où elles doivent également être présentées séparément.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 18/18, RPC 18/19	<p>En cas d'évaluation à la juste valeur, des informations supplémentaires ont été fournies en annexe:</p> <p>bases et principes d'évaluation pour chaque catégorie d'immobilisation dans l'annexe;</p> <p>réévaluation (plus-values et moins-values) de la période (information dans le tableau des immobilisations);</p> <p>différence à la date du bilan entre les justes valeurs et les coûts d'acquisition ou de revient (information dans le tableau des immobilisations).</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 18/10	La valeur des immobilisations corporelles a été vérifiée chaque année. Le cas échéant, des dépréciations d'actifs supplémentaires (impairment) ont été effectuées à la charge du résultat de la période.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 18/11	Si, lors du contrôle de l'actualité de la valeur d'une immobilisation corporelle, une modification de la durée d'utilisation a été constatée, la valeur comptable résiduelle a été amortie selon un plan sur la nouvelle durée d'utilisation fixée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

## 14 Stocks/contrats à long terme

Standard	Chap. 14: Stocks / contrats à long terme	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 17/6, RPC 17/28	Des informations sont publiées dans le bilan ou dans l'annexe pour les stocks:  ventilation de la valeur au bilan entre les rubriques importantes en fonction de l'activité (la désignation est fonction de la nature de l'activité, p. ex. matières premières, matières auxiliaires et consommables, produits semi-finis, produits (commandes) en cours, produits finis, marchandises commerciales);  principes et méthodes d'évaluation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 17/3	L'évaluation a été effectuée au coût d'acquisition/de revient ou, si elle est inférieure, à la valeur de marché nette.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 17/13	Cette comparaison a été effectuée sur la base d'une évaluation individuelle. Ce n'est que dans le cas de stocks commercialisables de même nature et équivalents quant à leur stade de fabrication qu'une évaluation globale a été effectuée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 17/5, RPC 17/16	Si les coûts d'acquisition ou de revient dépassent la valeur du marché nette, une correction de valeur a été effectuée à hauteur de cette différence et a été imputé au résultat de la période. Lorsque la correction de valeur n'était plus nécessaire, elle était créditée au résultat de la période.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 17/27	La modification de la correction de valeur a été comptabilisée comme charge de marchandises/de matériel ou comme variation des stocks.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 17/14	La valeur du marché nette a été déterminée sur la base du prix du marché de vente. Les réductions sur ventes habituelles, les frais de distribution et les frais administratifs encore à payer ont été déduits de ce prix. Pour les produits en cours de fabrication qui n'ont pas de prix de marché, on a déduit du prix de marché du produit fini les dépenses encore à engager pour l'achèvement ainsi que la marge brute.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 17/4, RPC 17/17	Les coûts d'acquisition ou de revient comprennent tous les les dépenses, directes ou indirectes, pour amener les stocks à leur lieu de stockage actuel (coût complet). Pour déterminer le coût d'acquisition ou de revient des stocks, ce sont en principe les coûts effectivement encourus qui sont déterminants (coûts réels).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 17/18	Les escomptes peuvent être pris en compte soit comme réductions du prix d'acquisition, soit comme produits financiers. L'annexe indique quelle variante a été choisie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 17/19	Les coûts de revient comprennent les coûts directs de matières et de fabrication, les frais généraux de matières, les frais généraux de fabrication et la quote-part des frais d'administration du secteur fabrication.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 17/20	Pour déterminer les majorations de frais généraux, une capacité de production normale (= moyenne sur plusieurs périodes, moins les temps morts habituels) a été pris comme base.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 14: Stocks / contrats à long terme	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 17/4, RPC 17/21, RPC 17/22, RPC 17/23, RPC 17/24	Les coûts d'acquisition/de revient ont été déterminés au moyen d'une évaluation individuelle ou à l'aide d'une méthode d'évaluation simplifiée telle que:				
	méthode du prix moyen (PMP);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	first in first out (FIFO);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	méthode du calcul standard ou du coût préétabli (dans la mesure où l'on peut raisonnablement s'en approcher);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	calcul rétrograde du prix d'achat (méthode du marché de détail).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 17/2, RPC 17/11	S'il n'y a pas de droit de restitution, les acomptes reçus de clients pour les stocks ont été déduits du stock. Le montant correspondant est publié dans l'annexe ou dans une avant-colonne au bilan.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 17/2	Les acomptes versés pour la livraison de biens faisant partie des stocks ont été comptabilisés dans les stocks. Alternativement, ils ont été présentés dans un poste séparé de l'actif circulant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 2/18	Des impôts différés sur les bénéfices ont été pris en compte sur les différences d'évaluation entre les justes valeurs (True & Fair View) et les valeurs fiscalement déterminantes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 22/2, RPC 22/4	Les contrats de construction à long terme sont comptabilisés au moyen de la méthode du pourcentage d'avancement des travaux (POCM), dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies de manière cumulative:				
	existence d'une base contractuelle;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	un haut degré de probabilité que les prestations convenues par contrat soient remplies par le fabricant et le mandant;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	une organisation de mandat appropriée pour le déroulement du contrat de construction à long terme;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	une détermination fiable de tous les produits et charges liés au contrat ainsi que du degré d'avancement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 22/3	Lorsque les conditions pour la méthode POCM ne sont pas remplies, les montants sont portés au bilan selon la méthode du contrat achevé (CCM). Dans ce cas, la saisie du résultat des contrats de construction n'a été réalisé qu'après passage du risque de livraison et de prestation du mandataire au client.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 22/3	Alternativement, lorsque les conditions selon la méthode POCM n'étaient pas remplies, la mention du chiffre d'affaires en proportion des dépenses recouvrables (sans réalisation de bénéfices) (POCM modifiée) est possible. Dans ce cas, les dépenses non récupérables ont été imputées au résultat de la période.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 14: Stocks / contrats à long terme	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 22/5	Pour les risques de pertes, des corrections de valeur ont été constituées dans leur intégralité – indépendamment du degré d'avancement. Si la correction de valeur est supérieure à la valeur de l'actif pour le contrat en cours, une provision à hauteur de la différence a été constituée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 22/5	Les pertes décelables lors de la conclusion du contrat (loss orders) ont déjà été provisionnées à ce moment-là, même si aucune dépense n'a encore été engagée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 22/6	Les acomptes reçus ont été inscrits au bilan, sans incidence sur le résultat. Ils sont compensés avec les contrats à long terme correspondants pour lesquels l'acompte a été versé, dans la mesure où il n'existe pas de droit de remboursement. Les acomptes reçus sont publiés dans une avant-colonne du bilan ou dans l'annexe des états financiers. Si un droit de remboursement existe, les acomptes seront portés au passif comme dettes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 22/8, RPC 22/28	Les informations suivantes concernant les contrats de construction à long terme sont publiées:				
	principes d'établissement des comptes pour les contrats à long terme, y.c. la méthode choisie (POCM, CCM ou POCM modifiée);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	méthode de détermination du degré d'avancement des contrats de construction à décompter selon la méthode POCM;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	montant comptabilisé sur la base de la méthode POCM au cours de la période en tant que chiffre d'affaires des contrats à long terme;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	coûts des engagements éventuellement portés à l'actif et manière dont ils ont été déterminés;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	postes spécifiques du bilan concernant les contrats à long terme;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	acomptes reçus pour les contrats de construction à long terme.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

## 15 Fonds propres

Standard	Chap. 15: Fonds propres	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 24/7	Les fonds propres ont été présentés, au bilan, le cas échéant, au moins comme suit:				
	capital social;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	capital social non libéré (poste négatif);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	réserves de capital (en particulier prime d'émission/agio);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	actions propres (poste négatif);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	réserves provenant de bénéfices ou pertes cumulés;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	total des fonds propres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 15: Fonds propres	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 24/8, RPC 24/26	Le tableau des fonds propres est présenté comme un élément séparé des états financiers et est présenté sous forme de tableau tant pour la période de référence que pour la période précédente.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 24/27, RPC 24/23, RPC 30/37	Les composantes du tableau des fonds propres sont présentées séparément:				
	capital social;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	capital social non libéré (poste négatif);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	réserves en capital (notamment agio);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	actions propres (poste négatif);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	bénéfices cumulés (partie des réserves provenant de bénéfices);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	écarts de conversion cumulés [uniquement dans les comptes consolidés];	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	goodwill ou goodwill négatif [uniquement dans les comptes consolidés];	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	autres composantes essentielles éventuelles;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	total des fonds propres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 24/28	Les variations des fonds propres sont mentionnées séparément dans le tableau des fonds propres:				
	augmentations et diminutions de capital;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	coûts de transaction des fonds propres;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	acquisition de propres actions;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	vente de propres actions;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	bénéfice net/perte nette;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	distribution de bénéfices/dividendes;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	incidence de modifications des principes de présentation des comptes;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	incidence d'erreurs;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	le cas échéant, d'autres postes importants du compte de résultat si une autre recommandation permet ou exige leur enregistrement dans les fonds propres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 24/14, RPC 24/25	Les changements de valeur (p. ex. en raison de gains et pertes non réalisés sur la couverture de transactions futurs, de retraitement, etc) ont été créditées ou débitées des réserves de bénéfices cumulés, dans les capitaux propres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 15: Fonds propres	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 24/9	<p>Les informations suivantes sont publiées dans l'annexe des comptes annuels:</p> <p>nombre et nature des propres actions enregistrées en début et en fin de période;</p> <p>nombre, nature, prix moyen de transaction et valeur nette moyenne du marché (si elle diffère du prix de la transaction) des propres actions acquises et aliénées durant la période;</p> <p>les propres actions émises en relation avec des bonifications se rapportant aux actions devant être présentées séparément;</p> <p>engagements conditionnels éventuels en relation avec des propres actions vendues ou acquises (engagements de rachat ou de vente);</p> <p>nombre et nature des instruments de fonds propres de l'entité détenus par des filiales, des coentreprises, des entreprises associées, des institutions de prévoyance professionnelle et par des fondations proches de l'entité;</p> <p>nombre, nature et conditions des propres actions réservées à un objectif spécifique en début et en fin de période;</p> <p>nombre, nature et conditions d'instruments de fonds propres détenus par des personnes proches de l'entité (programmes d'intéressement des collaborateurs, emprunts convertibles et à option, etc.).</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 24/11	<p>Les informations suivantes sur les composantes des fonds propres devront être publiées dans l'annexe pour chaque catégorie de capital social</p> <p>nombre et nature de parts émises et libérées (par exemple, actions ou bons de participation);</p> <p>valeurs nominales;</p> <p>droits et restrictions liés aux parts (par exemple, pour les actions privilégiées).</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 24/11	<p>Les informations suivantes sont publiées dans l'annexe:</p> <p>montant du capital conditionnel et du capital autorisé;</p> <p>montant des réserves statutaires ou légales non distribuables.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 24/1, RPC 24/3	Les propres actions ont été comptabilisées, au moment de l'acquisition, au coût d'acquisition (pas d'évaluation ultérieure).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 24/3, RPC 24/16, RPC 24/17	Les gains ou les pertes résultant de la vente et/ou de l'achat d'actions propres sont comptabilisés comme apport ou réduction des réserves de capital.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 24/2	Les propres actions ne sont pas présentées à l'actif, mais comme poste négatif dans les fonds propres. Elles sont présentées comme une composante (négative) séparée des fonds propres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 15: Fonds propres	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 24/4, RPC 24/10	Les transactions avec les actionnaires en leur qualité d'actionnaires sont comptabilisées à la valeur de marché nette.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 24/4, RPC 24/10	Si une autre base de valeur est utilisée pour comptabiliser ces transactions, les informations suivantes sont publiées dans l'annexe:  description et montant des transactions qui n'ont pas été effectuées au moyen de liquidités ou qui ont été compensées avec d'autres transactions;  justification et indication de la base de valeur de transactions qui n'ont pas pu être enregistrées à la valeur de marché nette;  description des transactions qui ne se sont pas déroulées selon des conditions conformes au marché, y.c. indication de la différence enregistrée dans les réserves de capital entre la valeur de marché nette et le prix de transaction convenu par contrat.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 24/20	Les contributions dissimulées des actionnaires en faveur de la société ont été comptabilisées à leur valeur de marché nette en tant que réserve de capital.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 24/20	Les distributions dissimulées de bénéfices aux actionnaires ont été comptabilisées à la valeur de marché nette en tant que réduction des réserves provenant de bénéfices.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 24/4	Les apports de capital et les versements supplémentaires ainsi que les réductions de capital ont été imputés aux réserves de capital après déduction de la valeur nominale des actions émises ou rappelées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 24/4	Les distributions de bénéfices cumulés (p. ex. dividendes) ont été imputées aux réserves provenant de bénéfices.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 24/5	Les coûts de transaction des fonds propres ont été comptabilisés comme réduction des réserves de capital dans la mesure où ils résultent de l'obtention (augmentation de capital, vente d'actions propres) ou du remboursement (réduction de capital, achat d'actions propres) de fonds propres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 24/21	L'incidence fiscale des coûts déductibles d'une augmentation de capital a été créditée aux réserves de capital ou déduite des frais grevant les réserves de capital.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 24/6	Les coûts de transaction des fonds propres encourus jusqu'à la date du bilan sont enregistrés dans les comptes de régularisation actifs, dans la mesure où il est vraisemblable que la transaction correspondante de fonds propres aura lieu dans un avenir prévisible. Sinon, ces coûts ont été imputés au résultat de la période.  Les transactions de capital importantes effectuées après la date du bilan sont indiquées dans l'annexe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

## 16 Provisions

Standard	Chap. 16: Provisions	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 23/6	Le montant de la provision a été déterminé sur la base d'une analyse des événements passés ainsi que ceux survenus après la date du bilan, dans la mesure où ceux-ci ont contribué à préciser les circonstances.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 23/6	Le montant a été estimé en fonction du risque économique calculé de la manière la plus objective possible.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 23/6	Lorsque l'effet de la valeur temps est significative, le montant de la provision a été actualisé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 3/3, RPC 23/10	Les catégories importantes sont présentées séparément dans le bilan ou dans l'annexe comme:				
	provisions pour impôts (impôts différés);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	provisions pour engagement de prévoyance (prévoyance professionnelle);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	provisions pour restructuration;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	autres provisions (ou ventilation supplémentaire s'il existe des catégories supplémentaires importantes).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 23/12	Le montant des provisions à court terme par catégorie est publié dans l'annexe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 23/1, RPC 23/2, RPC 23/5, RPC 23/7	Des provisions sont constituées exclusivement pour des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés:				
	dont le montant et/ou l'échéance sont incertains;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	qui entraîneront probablement une sortie de fonds;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	dont il est possible de faire une estimation fiable.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 23/3, RPC 23/16	Il n'existe aucune provision pour:				
	diminution de produits ou marges futurs;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	des charges futures qui sont liées à une contre-prestation future à recevoir.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 23/8	Les provisions existantes ont été réévaluées à la date du bilan. Sur la base de ces nouvelles évaluations, elles ont été augmentées, maintenues ou dissoutes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 23/9	Les variations de provisions ont été comptabilisées dans le résultat d'exploitation ou le résultat financier. Dans des cas exceptionnels, dûment justifiés, les modifications de provisions peuvent être enregistrées dans le résultat hors exploitation ou extraordinaire. La dissolution de la provision a été effectuée dans les mêmes rubriques que celles utilisées lors de leur constitution.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 16: Provisions	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 23/11	L'annexe contient pour les différentes catégories des informations détaillées telles que: valeurs comptables au début de la période; constitution de provisions; utilisation des provisions; dissolution de provisions par le compte de résultat; valeurs comptables à la fin de la période.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 23/11	L'annexe contient pour les différentes catégories des informations détaillées telles que: brève explication pour les provisions importantes, qui fait état de la nature des obligations ainsi que de leur degré d'incertitude; taux d'actualisation utilisé, le cas échéant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 23/13	Dans la mesure où des provisions prévues par des dispositions légales spécifiques n'ont pas le caractère économique prévu par la RPC 23, une explication a été fournie dans l'annexe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

## 17 Impôts

Standard	Chap. 17: Impôts	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 11/1	Les impacts fiscaux actuels et futurs sont pris en compte de manière appropriée dans les états financiers, en faisant la distinction entre la détermination des impôts courants sur les bénéfices et la délimitation des impôts différés sur les bénéfices.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 11/2	Les impôts courants sur les bénéfices ont été calculés sur le résultat de la période et en accord avec les règles fiscales pour le calcul du bénéfice imposable.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 11/3	La charge courante d'impôts sur les bénéfices est présentée dans les états financiers.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 11/4	Les engagements découlant des impôts courants sur les bénéfices sont comptabilisées dans les comptes de régularisation passif ou dans les autres dettes à court terme.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 11/5	L'application de valeurs déterminées selon le principe de l'image fidèle (true & fair view) entraîne des différences d'évaluation par rapport aux valeurs fiscalement déterminantes. Il y a lieu de tenir compte des impôts différés sur les bénéfices y afférents.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 17: Impôts	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 11/6	La délimitation des impôts différés sur les bénéfices est basée sur une approche orientée bilan et englobe par principe tout impact fiscal futur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 11/7	Les impôts différés sur les bénéfices ont été calculés séparément pour chaque période et pour chaque entité fiscale. Les impôts différés actifs et passifs n'ont été compensés que dans la mesure où ils concernent la même entité fiscale.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 11/8	Le calcul des impôts différés sur les bénéfices a été déterminé annuellement sur la base des taux d'impôt définis ponctuellement. Les taux d'imposition déterminants sont ceux qui sont effectivement attendus ou, s'ils ne sont pas connus, ceux qui sont en vigueur au moment de l'établissement du bilan.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 11/9	Les impôts différés passifs sur les bénéfices ont été présentés séparément dans les provisions pour impôts. Les impôts différés actifs éventuels l'ont été sous les immobilisations financières.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 11/10	Les charges ou produits d'impôts différés sur les bénéfices résultent de la modification périodique du poste d'impôts différés au bilan et apparaissent dans les états financiers.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 11/11	Un actif d'impôt différé a été publié dans l'annexe pour les pertes fiscales reportées qui n'ont pas encore été utilisées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 11/23	Les impôts différés actifs sur les différences temporaires ainsi que sur les pertes fiscales reportées n'ont été inscrits au bilan que s'il est probable qu'ils pourront être réalisés dans le futur par l'existence de bénéfices imposables suffisants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 11/17	L'incidence fiscale différée de réévaluations supérieures au coût d'acquisition fait l'objet de provisions sans effet sur le résultat et est présenté séparément dans l'annexe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Facultatif	Des informations sont fournies sur la nature et le montant des actifs d'impôts différés inscrits au bilan qui dépendent de bénéfices futurs et qui ont été activés malgré l'existence de pertes actuelles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Facultatif	La charge fiscale sur les postes exceptionnels, de changements de la présentation des comptes ainsi que de la correction d'erreurs importantes sont mentionnées séparément ou clairement déduites du montant brut (net of tax).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

## 18 Engagements de prévoyance du personnel

Standard	Chap. 18: Engagements de prévoyance du personnel	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 16/1	Tous les plans, institutions et dispositions prévoyant des prestations pour au moins une des éventualités que sont la retraite (vieillesse), le décès et l'invalidité sont pris en compte.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 16/2, RPC 16/7	Lors de la détermination des effets économiques, les avantages et les engagements qui en résultent ont été calculés à la date du bilan et traités de manière équivalente.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 16/2, RPC 16/7	La détermination des effets économiques s'est faite sur la base de la situation financière de chaque institution de prévoyance selon les derniers comptes annuels. Les comptes annuels peuvent être utilisés si la date de clôture ne remonte pas à plus de 12 mois. Les développements importants depuis les derniers comptes annuels sont pris en compte et publiés dans l'annexe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 16/2, RPC 16/7	Un avantage économique découle directement des bases contractuelles, réglementaires ou légales.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 16/2, RPC 16/7	Il y a un avantage économique s'il est, en cas d'excédent de couverture, licite et envisagé d'utiliser cet excédent: pour réduire les cotisations de l'employeur; de les rembourser à l'employeur en vertu de la législation locale; de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 16/2, RPC 16/7	Un engagement économique découle directement de bases contractuelles, réglementaires ou légales.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 16/2, RPC 16/7	Il existe un engagement économique, en raison d'un découvert dans l'institution de prévoyance, en ce sens que l'organisation veut ou doit participer à l'assainissement. Dans ce cas, les conditions de la Swiss GAAP RPC 23 «Provisions» sont remplies.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 16/9	La détermination de l'avantage économique ou de l'engagement économique doit être effectuée selon une méthode reconnue et appliquée. Les institutions de prévoyance sont évaluées selon une méthode appropriée pour l'institution de prévoyance concernée et pour une période déterminée sur la base de la situation concrète. Lorsqu'il n'a pas été possible de formuler des hypothèses raisonnables concernant la période, celle-ci a été déterminée pour une période de 5 ans.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 16/9	Dans les cas importants, on se fonde dans le bilan sur la valeur actuelle.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 16/3	Dans le compte de résultat, les cotisations ajustées à la période ont été présentées comme des frais de personnel.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 18: Engagements de prévoyance du personnel	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 16/3	Les ajustements actifs ou passifs correspondants et les créances et engagements qui résultent de bases légales, réglementaires ou contractuelles ont été saisis au bilan.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 16/3	L'inscription au bilan d'un avantage économique a été effectuée sous les immobilisations financières à long terme (en tant qu'«actifs résultant d'institutions de prévoyance»).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 16/3	L'inscription au bilan d'un engagement économique a été effectuée sous les engagements à long terme (en tant que «passifs résultant de plan de prévoyance»).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 16/10	Les variations des montants inscrits au bilan ont été enregistrées dans le compte de résultat.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 16/10	Lors de l'évaluation des montants inscrits au bilan, les facteurs d'influence sont les suivants:				
	variation de valeur des actifs et des passifs des institutions de prévoyance;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	institutions de prévoyance nouvellement créées ou supprimées;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	adaptations dans les institutions de prévoyance (p. ex. modification des promesses de prestations réglementaires);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	modifications des bases techniques et d'autres hypothèses servant de base aux calculs;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	évolution de l'effectif des assurés et des salaires assurés;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	écarts entre l'évolution effective et les hypothèses prises pour l'établissement du bilan;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	nouvelles réglementations contractuelles (p. ex. avec des compagnies d'assurance), modification de la situation juridique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 16/4	Les réserves de cotisations de l'employeur (ou postes comparables) ont été enregistrées comme actifs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 16/4	Elles ont été présentées dans les placements financiers à long terme avec la désignation «Actifs provenant de la réserve de cotisations d'employeur».	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 16/4	Dans la mesure où une renonciation (conditionnelle) à l'utilisation a été prononcée, l'actif résultant de la réserve de cotisations de l'employeur a fait l'objet d'une correction de valeur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 18: Engagements de prévoyance du personnel	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 16/4	<p>Dans l'annexe, les éléments suivants ont été publiés pour les réserves de cotisations de l'employeur (RCE) (sous forme de tableau et, si nécessaire, séparément pour les fonds patronaux/institutions de prévoyance patronale et les institutions de prévoyance):</p> <p>valeur nominale de la RCE à la date du bilan;</p> <p>montant d'une éventuelle renonciation à l'utilisation à la date du bilan;</p> <p>constitution de la RCE;</p> <p>états des actifs à la date du bilan de l'exercice et à celle de l'exercice précédent;</p> <p>résultat de la RCE, ses principaux facteurs d'influence pour l'exercice de référence ainsi que pour l'exercice précédent.</p> <p>Dans le cas où le résultat provenant de la réserve de cotisations d'employeur contient une charge ou un produit d'intérêts, celui-ci peut être indiqué séparément dans le résultat financier.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 16/5	<p>Dans l'annexe, sont indiqués séparément sous forme de tableau pour les</p> <p>fonds patronaux/institutions de prévoyance patronales,</p> <p>institutions de prévoyance sans excédent de couverture/découvert,</p> <p>institutions de prévoyance avec excédent de couverture,</p> <p>institutions de prévoyance avec découvert,</p> <p>plans de prévoyance sans actifs propres</p> <p><b>les informations suivantes:</b></p> <p>montant de l'excédent de couverture ou du découvert à la date du bilan</p> <p>avantage économique ou engagement économique à la date du bilan de l'exercice et à celle de l'exercice précédent</p> <p>variation de l'avantage économique ou de l'engagement économique comme différence entre les deux dates du bilan publié (en tenant compte des écarts de conversion des monnaies étrangères et des modifications du périmètre de consolidation [uniquement pour les comptes consolidés])</p> <p>cotisations ajustées à la période (y.c. le résultat de la RCE) en indiquant les cotisations extraordinaires en cas d'application de mesures limitées dans le temps en vue de résorber les découverts</p> <p>charges de prévoyance avec les facteurs d'influence importants – en tant que partie des charges de personnel – pour l'exercice de référence et l'exercice précédent</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 16/5	L'intégration au bilan d'un avantage ou d'un engagement économique est expliquée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 16/8	Si, dans le cas d'une institution commune ou collective, l'institution de prévoyance n'est pas porteuse de risques, cette information est mentionnée dans l'annexe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 16/8	Si, lors d'une affiliation à une institution commune, les informations à publier ne peuvent pas être déterminées sur la base du contrat d'affiliation individuel en raison de la solidarité complète au sein du cercle des participants, ceci est publié dans l'annexe avec le degré de couverture de l'institution commune.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

## 19 Leasing

Standard	Chap. 19: Leasing	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 13/4	Le leasing financier a été inscrit au bilan et a été présenté séparément. La valeur comptable nette des biens en leasing activés par un leasing financier et le montant total des loyers (passifs) sont présentés au bilan ou dans l'annexe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 13/5	Le leasing d'exploitation n'a pas été inscrit au bilan. Les engagements découlant du leasing d'exploitation qui ne peuvent pas être résiliés dans l'année sont publiés dans l'annexe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 13/11	Les informations minimales comprennent la valeur totale des paiements de leasing futurs et leurs échéances.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 13/6	Un gain résultant de la vente d'immobilisations corporelles liée à la reprise par un leasing financier («sale and leaseback»/relocation) est différé dans les états financiers et est dissous sur la durée du contrat de leasing. Une perte résultant de la vente d'immobilisations corporelles par le biais d'un leasing financier («sale and leaseback»/relocation) a été immédiatement imputée au résultat de la période.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 13/10	Pour les leasings financiers, la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition ou la valeur de marché nette du bien en leasing et la valeur actuelle des paiements futurs du leasing a été portée au bilan.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 13/10	Durant les périodes suivantes, l'actif a été amorti selon des critères économiques.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 13/10	Les versements de leasing ont été répartis en: une composante d'intérêt (y compris les autres frais courants); une composante de remboursement (amortissement de l'engagement de leasing).	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____ _____
Facultatif	Les conditions contractuelles importantes pour les leasing d'exploitation et financier ont été publiées. Ceci intègre: les restrictions de financement; les options de renouvellement ou d'achat; les loyers indexés (par ex. liés au chiffre d'affaires) et leur base de calcul.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____ _____ _____

## 20 Instruments financiers dérivés

Standard	Chap. 20: Instruments financiers dérivés	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 27/2	Un produit dérivé a été comptabilisé au bilan dès lors qu'il répond à la définition d'un actif ou d'un passif.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 27/3	Les opérations à terme fixe ont été comptabilisées à la valeur actuelle au moment de leur première inscription au bilan.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 27/3	La prime des options acquises a été portée à l'actif, celle des options émises a été portée au passif.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 27/4	Les instruments dérivés employés à des fins de couverture de positions du bilan ont été évalués à leur juste valeur ou selon les mêmes principes d'évaluation que l'élément couvert. La modification des valeurs depuis la dernière évaluation a été comptabilisée dans le résultat de la période.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 27/5	Les produits dérivés sans objectif de couverture ont été évalués à leur juste valeur. La modification des valeurs depuis la dernière évaluation a été comptabilisée dans le résultat de la période.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 27/7	La décomptabilisation d'un instrument dérivé a lieu dès que l'échéance est atteinte ou dès qu'il n'existe plus de droit à des paiements futurs à la suite de la vente ou à la défaillance de la contrepartie. Lors de la décomptabilisation, la différence entre la valeur inscrite au bilan et la contre-valeur reçue ou produite (compte tenu des frais de transaction) a été comptabilisée dans le résultat de la période.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 27/8	L'état des instruments dérivés ouverts a été publié dans l'annexe. La présentation par actif sous-jacents a été structurée comme suit:				
	taux d'intérêt	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	devises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	instruments de capitaux propres et indices correspondants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	autres actifs sous-jacents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 27/8	Pour chaque catégorie, le total des valeurs portées à l'actif et au passif en montants bruts ainsi que l'objectif de détention de l'instrument dérivé ont été publiés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 27/13	Les justes valeurs ont été déterminées selon l'ordre de priorité suivant:				
	marché actif pour les produits dérivés: cours coté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	absence de marché actif pour les produits dérivés: détermination de la valeur sur la base de transactions similaires ou selon des méthodes d'évaluation reposant le plus possible sur des données de marché.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 27/13	La méthode d'évaluation initiale a été conservée par la suite.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 27/14	Les actifs et les passifs des instruments dérivés ont été présentés en montants bruts. Une compensation n'est possible qu'en cas de contrepartie identique et dans le cadre d'accords de compensation valables au plan juridique ou de règles de légalité concernant les compensations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 20: Instruments financiers dérivés	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 27/20	Les produits dérivés qui, exceptionnellement, ne peuvent pas être inscrits au bilan à leur juste valeur, ont été présentés séparément. Les raisons pour lesquelles la juste valeur ne peut pas être déterminée ont été expliquées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 27/21	Le total des justes valeurs des produits dérivés présentées dans l'annexe a été reporté aux valeurs inscrites au bilan en montrant l'influence de la compensation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 27/18	Les opérations de base qui ont été couvertes comprennent également les flux de trésorerie futurs convenus par contrat et qui ont une forte probabilité de se produire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 27/18	Dans ce cas, la couverture a été: soit comptabilisée dans les fonds propres sans incidence sur le résultat; soit publiée dans l'annexe.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____ _____

## 21 Transactions avec des parties liées

Standard	Chap. 21: Transactions avec des parties liées	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 15/2	Les personnes physiques et morales qui peuvent exercer directement ou indirectement une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles ont été identifiées comme des parties liées. Les organisations qui sont directement ou indirectement contrôlées par des parties liées ont également été identifiées comme parties liées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 15/3, RPC 15/1	Toutes les transactions importantes ainsi que les créances/engagements envers des personnes proches qui en résultent sont publiés dans les états financiers. Sont considérées comme des transactions: le transfert d'actifs ou d'engagements, la fourniture de prestations, la prise d'engagements et d'obligations éventuelles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 15/5	Les transactions non rémunérées, par exemple la mise à disposition de savoir-faire ou le transfert de recherche et développement, ont également été identifiées comme des transactions au sens de la Swiss GAAP RPC 15.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 15/11	Les informations suivantes ont été publiées: description des transactions; volume de la transaction; autres conditions importants.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____ _____ _____
RPC 15/11	L'identité de la partie liée a été divulguée lorsque cela était nécessaire à la compréhension de la transaction.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 21: Transactions avec des parties liées	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 15/10	N'ont pas été publiées en tant que transactions avec des parties liées: rémunération ordinaire de personnes liées dans le cadre de leur activité en tant qu'employé ou organe; cotisations ordinaires aux institutions de prévoyance.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 15/11	Les transactions de même nature ont été regroupées (les règles de non-compensation restent applicables) uniquement lorsqu'une publication séparée n'est pas nécessaire à la compréhension des états financiers.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

## 22 Perte de valeur des actifs

Standard	Chap. 22: Perte de valeur des actifs	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 20/2	La valeur des actifs a été vérifiée à chaque date du bilan.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 20/2, RPC 20/22	Cette vérification a été effectuée sur la base de signes (indicateurs) laissant à penser que certains actifs pourraient être concernés par une telle perte de valeur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 20/2, RPC 20/22	En présence de tels signes, la valeur réalisable a été déterminée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 20/2, RPC 20/22	Les signes (indicateurs) sont par exemple: évolution négative des conditions-cadres juridiques et/ou entrepreneuriales qui influencent de manière essentielle la valeur de l'actif; indications selon lesquelles les flux de trésorerie de la période de référence, du passé et/ou des budgets sont en dessous des attentes et laissent escompter une diminution de la capacité de rendement économique de l'actif; changement important dans la manière d'utiliser un actif ou des signes d'obsolescence dues à des innovations techniques ou endommagement de l'actif; diminution importante de la valeur de marché d'un actif (p. ex. sites contaminés dans le cas d'immeubles) augmentation du risque de solvabilité des créances et des immobilisations financières taux d'intérêt futurs applicables à l'entité ont augmenté dans une mesure telle qu'ils réduisent considérablement la juste valeur, résultat des flux de trésorerie actualisés avec ces taux d'intérêt; valeur comptable des fonds propres supérieure à la capitalisation boursière; coûts activés nettement plus élevés que les coûts d'acquisition ou de revient initialement prévus.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 20/4	Est considérée comme valeur réalisable la plus élevée de la valeur nette du marché et de la valeur utile. Si l'une des deux valeurs dépasse la valeur comptable, il n'y a pas de perte de valeur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 22: Perte de valeur des actifs	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 20/5	La valeur de marché nette a été calculée comme étant le prix pouvant être obtenu entre des tiers indépendants, déduction faite des frais de vente y afférents.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 20/6	Les valeurs d'utilité ont été calculées comme la somme des valeurs actuelles des entrées et sorties de trésorerie futures attendues de l'utilisation ultérieure des actifs (y compris les éventuels flux de trésorerie à la fin de la durée d'utilisation).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 20/7, RPC 20/25	Les taux d'actualisation sont appropriés. Ils tiennent compte des conditions actuelles du marché et des risques spécifiques (s'ils ne sont pas déjà comptabilisés dans les flux de trésorerie), mais pas des effets de l'impôt sur le revenu ni de la structure du capital de l'organisation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 20/8	La valeur réalisable a été déterminée en principe pour chaque actif (évaluation individuelle).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 20/9	Si l'actif concerné ne génère pas de flux de trésorerie indépendants, le plus petit groupe d'actifs possible a été déterminé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 20/3, RPC 20/10	Si la valeur comptable dépasse la valeur réalisable de l'actif/du plus petit groupe possible, il y a une perte de valeur. La valeur comptable a été réduite à la valeur réalisable.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 20/11	Si le fait de ramener la valeur comptable à zéro ne suffit pas pour saisir les conséquences d'une dépréciation d'actifs, une provision à hauteur de la différence restante a été constituée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 20/14	Si la perte de valeur concerne un groupe d'actifs, la perte doit être imputée proportionnellement aux autres actifs du groupe sur la base de leur valeur comptable. La valeur comptable d'un actif individuel n'a toutefois pas été corrigée en dessous de sa valeur recouvrable.  Après la saisie d'une perte de valeur, les amortissements ont été effectués sur la nouvelle valeur comptable.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 20/15, RPC 20/16	A chaque date du bilan, il a été examiné si les facteurs à la base de la dépréciation ont changé.  Si tel est le cas, la nouvelle valeur comptable se calcule comme étant la valeur la plus basse entre la valeur réalisable et la valeur comptable après amortissement planifié (sans saisie de la dépréciation) (reprise).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 20/17, RPC 20/18	Une reprise provenant de la suppression (partielle) d'une perte de valeur est comptabilisée dans le résultat de la période.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 20/19	Pour un groupe d'actifs aussi petit que possible, la reprise (résultant de la suppression (partielle) d'une dépréciation) de l'excédent de la valeur réalisable dépassant le total des valeurs comptables concernées se fait en proportion des valeurs comptables de ces actifs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 22: Perte de valeur des actifs	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 20/19	La valeur la plus basse entre la valeur réalisable (si elle peut être déterminée) et la valeur comptable après amortissement planifié n'a pas été dépassée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 20/20	Dans le compte de résultat ou dans l'annexe, les dépréciations d'actifs et les reprises de pertes de valeur importantes résultant de la disparition (partielle) d'une dépréciation d'actifs ont été publiées individuellement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 20/20	Les événements et les circonstances qui y ont conduit ont été expliqués.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

### 23 Subventions des pouvoirs publics

Standard	Chap. 23: Subventions des pouvoirs publics	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 28/2, RPC 28/8	L'annexe aux comptes annuels indique les principes comptables appliqués aux subventions des pouvoirs publics (p. ex. contributions, allocations, indemnités, aides financières, subventions ou subsides).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 28/3	Les subventions publiques ont été comptabilisées si: <ul style="list-style-type: none"> <li>• il existe une assurance raisonnable que l'entité remplit les conditions y afférentes; et que</li> <li>• la valeur peut être estimée de manière fiable.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 28/4, RPC 28/16, RPC 28/17	Les subventions publiques liées à un actif ont été: <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit compensées avec l'actif;</li> <li>• soit comptabilisées comme un passif de régularisation.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	L'année de l'octroi et en cas de compensation (méthode nette), les subventions publiques liées à un actif ont été présentées séparément dans le tableau des immobilisations ou à un autre endroit de l'annexe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	La dissolution du compte de régularisation passif s'effectue sur la durée d'utilisation de l'actif et avec impact sur le résultat. Ceci est présenté en tant que réduction des amortissements ou, à titre d'alternative, en tant que qu'autres produits d'exploitation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	Les subventions publiques non monétaires liées à un actif (p. ex. terrains et sols) ont été évaluées à leur juste valeur au moment de l'octroi. La base d'évaluation des justes valeurs est expliquée et publiée dans l'annexe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____



## 24 Comptes consolidés

Standard	Chap. 24: Comptes consolidés	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 30/13, RPC 30/68	Les choix effectués dans l'application de la recommandation ont été réalisés de manière uniforme (par exemple, pour toutes les formes d'acquisitions, le goodwill doit être soit activé et amorti sur la durée, soit compensé par les fonds propres).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/1	Les comptes consolidés comprennent les états financiers de la société mère et de ses filiales, ainsi que ceux des entités sous contrôle conjoint et les entités associées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/48	Les organisations ad hoc (organisation qui n'est pas contrôlée juridiquement, mais dont la contribution économique profite directement au groupe) ont été consolidées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/2, RPC 30/49, RPC 30/50, RPC 30/51	Les entités contrôlées par la société mère (filiales) ont été entièrement consolidées. Il y a contrôle si: <ul style="list-style-type: none"> <li>• La société mère détient directement ou indirectement &gt;50% des droits de vote de la filiale,</li> <li>• s'il existe une autre raison (par exemple des pactes d'actionnaires, une majorité au sein de l'organe de surveillance/de direction ou des droits d'option).</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/52	Les filiales n'ont été exclues de la consolidation globale que, prises dans leur ensemble, elles ne sont pas significatives.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/3	Les entités sous contrôle conjoint (joint ventures) ont été consolidées proportionnellement ou comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/4, RPC 30/55	Les entités associées (influence notable sur les décisions de politique financière et commerciale, en règle générale part de >20% à <50% des droits de vote, pas de contrôle, ni de contrôle conjoint) ont été comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/54	<b>Consolidation proportionnelle:</b> Lors de la consolidation proportionnelle, tous les postes du bilan et du compte de résultat de l'entité sous contrôle conjoint ont été comptabilisés selon le pourcentage de participation. Les règles de consolidation intégrale ont été appliquées le cas échéant (voir ci-dessous).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/12	<b>Mise en équivalence:</b> En cas d'application de la méthode de la mise en équivalence, les fonds propres et le résultat de la période sont comptabilisés proportionnellement et présentés séparément dans le compte de résultat.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/56	Les comptes annuels de l'entité mise en équivalence ont été établis conformément aux Swiss GAAP RPC. Si celle-ci n'établit pas de comptes RPC, au moins les positions significatives du point de vue du groupe répondent aux directives internes du groupe et sont conformes aux RPC.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 24: Comptes consolidés	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 30/57	Au moment de l'acquisition d'une influence notable, les actifs et les passifs repris de l'entité associée ont été réévalués conformément aux dispositions de la RPC 30/14. Une telle réévaluation n'est nécessaire que pour les actifs et passifs dont la juste valeur diffère significativement de la valeur qui serait obtenue si les Swiss GAAP RPC avaient toujours été appliquées. Dans le cas de la compensation du goodwill, des actifs incorporels importants pour la décision d'acquisition et non comptabilisés jusqu'ici ont également été identifiés et portés au bilan (pas obligatoire en cas d'activation et d'amortissement du goodwill).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/58	Le traitement du goodwill des entités associées est identique à celui des entités intégralement ou proportionnellement consolidées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/58	Si le goodwill est activé, il est comptabilisé dans le poste du bilan «Participations dans des entités associées» et son amortissement fait partie du résultat des entités associées	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	_____ _____
RPC 30/59	La conversion du poste du bilan «Participations dans des entités associées» a généré exclusivement des différences de change sans effet sur le résultat, qui ont été imputées aux fonds propres.  Au moment de la perte d'influence notable, les écarts de conversion cumulés, comptabilisés dans les fonds propres, ont été décomptabilisés avec effet sur le résultat.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/5, RPC 30/70	<b>Placements financiers:</b> Les parts détenues dans des entités avec un droit de vote inférieur à 20% (sauf si des accords contractuels entraînent une influence déterminante) ont été portées au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles pertes de valeur ou de leur juste valeur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/6	<b>Consolidation intégrale:</b> Les comptes annuels pris en compte dans la consolidation (société mère, filiales et entités sous contrôle conjoint) correspondent aux directives internes au groupe et sont conformes aux RPC.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/60	Il ne doit pas s'écouler plus de trois mois entre la date de clôture des comptes annuels des entités incluses dans la consolidation et la date de clôture des comptes du groupe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/9	La quote-part des fonds propres des entités consolidées (consolidation du capital) a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition («purchase method»).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/7	Les actifs et les passifs internes au groupe ainsi que les charges et les produits des transactions internes au groupe ont été éliminés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 24: Comptes consolidés	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 30/8	Les bénéfices internes réalisés sur des transactions internes au groupe ont été éliminés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/10, RPC 30/11	En cas de consolidation intégrale, la part des actionnaires minoritaires au capital et aux bénéfices/pertes sont indiquées séparément («dont actionnaires minoritaires»).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/14, RPC 30/18	<b>Acquisition:</b> Lors d'une acquisition, les actifs nets repris ont été évalués à leur juste valeur à la date de la prise de contrôle. Les valeurs incorporelles décisives pour la prise de contrôle et non encore comptabilisés ont été identifiés et inscrits au bilan (dans la mesure où l'entreprise compense le goodwill/ le goodwill négatif avec les fonds propres). Le résultat de la société acquise n'a été repris dans le compte de résultat consolidé qu'à partir de la date de prise de contrôle.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/15, RPC 30/19, RPC 30/20, RPC 30/37, RPC 30/42, RPC 30/43	Le goodwill/goodwill négatif (différence entre le coût d'acquisition et les actifs nets repris et réévalués) a été traité selon l'une des méthodes suivantes et comprend les explications nécessaires dans l'annexe:  Méthode 1 Activation et amortissement (goodwill) ou inscription au passif et dissolution avec effet sur le résultat (goodwill négatif): le goodwill a été inscrit au bilan sous les immobilisations incorporelles, respectivement le goodwill négatif a été porté au passif; le goodwill et le goodwill négatif sont présentés séparément dans le bilan ou dans l'annexe.  Méthode 2 Compensation avec les fonds propres à la date d'acquisition (goodwill et goodwill négatif) et présentation du goodwill/ goodwill négatif compensé en tant que composante séparée dans le tableau de variation des fonds propres (colonne): Tous les effets sur le bilan et le compte de résultat d'une comptabilisation théorique à l'actif, respectivement au passif, ainsi que de son amortissement planifié, respectivement sa dissolution pendant toute la durée d'utilisation prévue, ont été présentés en annexe pour l'exercice de référence et l'exercice précédent (valeur d'acquisition, correctifs de valeurs cumulés, valeur résiduelle, amortissements et dissolutions, dépréciations d'actifs, entrées, sorties, écarts de conversion).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/16	Le goodwill a été amorti selon un plan (normalement de manière linéaire) sur sa durée d'utilisation. La durée d'utilisation estimée ne doit pas dépasser 20 ans. Si la durée d'utilisation ne peut pas être déterminée, l'amortissement s'effectue sur 5 ans.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/17	Si le goodwill est activé et amorti, un goodwill négatif a été inscrit au passif. La dissolution avec effet sur le résultat s'effectue sur 5 ans au maximum.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 24: Comptes consolidés	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 30/20, RPC 30/69	<p>Lors d'une cession, un goodwill ou un goodwill négatif qui, à la date de l'acquisition, a fait l'objet d'une compensation avec les fonds propres doit être pris en compte aux coûts d'achat initiaux afin de déterminer le bénéfice ou la perte à la cession (recyclage).</p> <p>La cessation d'activité et la liquidation d'une partie de l'entreprise sont assimilées à une aliénation.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/21, RPC 30/71	<p><b>Acquisition progressive de parts:</b> Dans le cas d'une acquisition réalisée par étape, le goodwill positif ou négatif, qui correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net, a été déterminé séparément pour chaque étape de l'acquisition.</p> <p>Au moment de la prise de contrôle, les actifs nets repris ont été évalués à leurs justes valeurs. Les différences d'évaluation qui en résultent (différence entre les justes valeurs et les valeurs comptables) sur les anciennes quotes-parts ont été comptabilisées dans les fonds propres. Les actifs et passifs acquis ont donc été intégrés dans les comptes consolidés à leur juste valeur totale au moment de la prise de contrôle. Le calcul du goodwill pour chaque acquisition réalisée par étapes d'entités associées a été effectué sans réévaluation des actifs nets sous-jacents.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/70	<p>Aucun goodwill n'a été pris en compte lors de l'acquisition de placements financiers. Si une influence notable a été obtenue par l'acquisition de parts, la comptabilisation a été effectuée conformément à la RPC 30/57.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/72	<p>Pour l'acquisition de parts minoritaires, le goodwill ou le goodwill négatif a été calculé comme la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable proportionnelle des parts minoritaires.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/73	<p>La durée d'utilisation du goodwill ou du goodwill négatif a été déterminée séparément pour chaque acquisition de parts.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/22, RPC 30/74	<p><b>Vente progressive de parts:</b> Pour chaque vente de parts, le bénéfice/la perte sur la cession a été calculé(e) et comptabilisé(e) dans le résultat de la période.</p> <p>Le goodwill sortant (c'est-à-dire proportionnel aux parts vendues) ou le goodwill négatif (qu'il soit inscrit au bilan ou compensé) a été calculé pour chaque vente de parts et comptabilisé dans le compte de résultat.</p> <p>Si la vente progressive de la participation a conduit à une entité associée ou à une immobilisation financière (perte de contrôle ou perte d'influence notable respectivement), l'évaluation de la quote-part résiduelle par rapport aux actifs nets proportionnels s'effectue en tenant compte du goodwill ou du goodwill négatif proportionnel.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 24: Comptes consolidés	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 30/23, RPC 30/75, RPC 30/76	<p>Les éléments du prix d'achat dépendant d'événements futurs («earn-outs») ont été pris en compte comme partie du coût d'acquisition à la date d'acquisition, dans la mesure où une sortie de fonds est probable.</p> <p>Les compensations pour les futures prestations de travail du vendeur n'ont pas été incluses dans les éléments du prix d'achat.</p> <p>L'évaluation ultérieure des éléments du prix d'achat conditionnel a été effectuée à chaque date du bilan, leurs changements entraînant un ajustement du goodwill/goodwill négatif inscrit au bilan ou compensé par les fonds propres. L'amortissement du goodwill/goodwill négatif ajusté s'effectue sur la durée d'utilisation résiduelle.</p> <p>Les éléments du prix d'achat régularisés au bilan ainsi que les éléments non comptabilisés au bilan sont publiés dans l'annexe.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/24, RPC 30/77	<p><b>Conversion des monnaies étrangères:</b> La conversion des comptes annuels à consolider en monnaie étrangère dans la monnaie des comptes consolidés a été effectuée selon la méthode du cours de clôture.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/78	<p>Tous les postes du bilan (à l'exception des fonds propres) ont été convertis dans la monnaie du groupe au cours du jour de la clôture du bilan.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/79	<p>Les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie ainsi que certaines transactions ont été convertis dans la monnaie du groupe au cours moyen de la période sous revue ou au cours de la transaction.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/80	<p>Les écarts de conversion des postes du bilan a donné lieu exclusivement à des écarts de conversion sans incidence sur le résultat et ont été imputés aux fonds propres.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/81	<p>La différence entre le résultat dans le compte de résultat et la valeur correspondante dans le bilan, convertis au cours de clôture, a été imputés aux fonds propres.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/37	<p>Les écarts de conversion cumulées sont présentés dans le tableau des capitaux propres en tant que composante séparée (colonne).</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/25	<p>La perte de contrôle sur une filiale ou la perte d'une influence notable sur une entité associée dont les comptes annuels sont en monnaie étrangère a entraîné la décomptabilisation, avec effet sur le résultat, des écarts de conversion cumulés enregistrés dans les capitaux propres.</p> <p>En cas de désinvestissement progressif d'une filiale n'entraînant pas de perte de contrôle, les écarts de change cumulés ont été affectés proportionnellement aux parts minoritaires, sans incidence sur le résultat.</p> <p>Pour les autres cessions progressives, les écarts de conversion cumulés ont été pris en compte proportionnellement dans le résultat de la période.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 24: Comptes consolidés	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 30/26, RPC 30/82	<p>Les effets de conversion monétaire sur les prêts intra-groupe à long terme ayant la nature de fonds propres ont été comptabilisés dans les fonds propres, sans incidence sur le résultat.</p> <p>En cas de perte de contrôle sur une filiale ou de perte d'influence notable sur une entité associée, les écarts de conversion cumulés correspondants à des prêts ayant nature de capitaux propres et comptabilisés dans les fonds propres, ont été décomptabilisés avec effet sur le résultat.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/83	<p>En cas de remboursement éventuel de prêts internes au groupe ayant le caractère de fonds propres, les écarts de conversion cumulés ont été soit décomptabilisés proportionnellement avec effet sur le résultat, soit maintenues dans les fonds propres.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/27	<p><b>Evaluation:</b> L'évaluation d'un même poste dans les états financiers des entités du groupe a été effectuée selon les mêmes principes.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/28, RPC 30/85	<p>Si des pertes de valeur d'un groupe d'actifs ont été constatées, elles ont d'abord été imputées au goodwill qui lui est lié puis proportionnellement aux autres actifs sur la base de leur valeur comptable.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/29	<p>Si une perte de valeur est reprise, la correction des actifs se fait en proportion de la valeur comptable de ces actifs, à l'exception du goodwill.</p> <p>La valeur la plus basse entre la valeur réalisable (si elle peut être déterminée) et la valeur comptable après amortissement planifié n'a pas été dépassée.</p> <p>Un solde restant à attribuer a été attribué aux autres actifs et non au goodwill.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/31	<p><b>Impôts sur les bénéfices:</b> Lors d'acquisitions, des impôts différés actifs sur les bénéfices (si les critères de comptabilisation sont remplis) ou des impôts différés passifs sur les bénéfices ont été comptabilisés sur les différences entre les valeurs RPC et les valeurs fiscales des actifs nets repris.</p> <p>Aucun impôt différé sur les bénéfices n'a été pris en compte sur la première comptabilisation du goodwill.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/32	<p>Pour les bénéfices non encore distribués dans les entités du groupe ou les entités associées dont la distribution est prévue, il a été tenu compte des impôts à la source non récupérables et des impôts sur les bénéfices de la société mère.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	Chap. 24: Comptes consolidés	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 30/33	Pour le calcul des impôts différés sur les bénéfices dans le bilan consolidé, on a utilisé le taux d'imposition effectivement prévu pour chaque entité fiscale ou un taux d'imposition moyen uniforme et approprié pour le groupe entier ou un taux d'imposition moyen prévisible.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30/41	<b>Information complémentaire:</b> Dans les tableaux (p. ex. tableaux des immobilisations ou tableau de variation des provisions), les modifications dues aux écarts de conversion ainsi que les modifications du périmètre de consolidation sont indiquées séparément.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30 Dispositions transitoires	<b>Première application:</b> La RPC 30 (révisée en 2022) a été appliquée pour la première fois:  pour la période de référence commençant le ou après le 1 <sup>er</sup> janvier 2024  pour les périodes de reporting antérieures (application anticipée volontaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30 Dispositions transitoires	Conformément à la RPC 30, les comptes de l'exercice précédent ont été adaptés (restatement), comme si les nouveaux principes avaient toujours été appliqués (méthode rétrospective). Les seules exceptions sont les deux allègements mentionnés ci-après.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 30 Dispositions transitoires	Les allègements suivants ont-elles été utilisées: <b>Allègement 1:</b> pas de retraitement des acquisitions/cessions de parts d'organisations effectuées avant le 1.1.2024 <b>Allègement 2:</b> mise à zéro des écarts de conversion cumulés au 1.1.2024 (fresh start) si l'allocation aux filiales, aux entités associées et aux prêts internes au groupe et à caractère de fonds propres n'était pas réalisable en pratique: indication en annexe que l'allègement a été appliqué.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

## 25 Dispositions complémentaires pour les sociétés cotées

La partie A de la check-list ci-dessous s'applique aux comptes annuels ou aux comptes consolidés, la partie B aux rapports intermédiaires.

### A Comptes annuels (ou comptes consolidés)

Standard	A. Comptes annuels (ou comptes consolidés)	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 31/2	<p>Première application des Swiss GAAP RPC dans leur intégralité: au moment du passage aux Swiss GAAP RPC, les comptes annuels ainsi que, le cas échéant, le rapport intermédiaire présentent la période de référence et la période précédente en conformité avec les Swiss GAAP RPC;</p> <p>toutes les dispositions en vigueur au moment de la transition seront appliquées intégralement et rétroactivement;</p> <p>un rapprochement des capitaux propres au bilan d'ouverture et de clôture ainsi que du bénéfice/de la perte de la période précédente sous l'ancienne recommandation comptable avec les Swiss GAAP RPC est publié et expliqué.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 31/3	<p>Rémunérations fondées sur des actions:</p> <p>les rémunérations fondées sur des actions sont évaluées à la valeur du jour lors de l'attribution;</p> <p>les rémunérations fondées sur des actions sont enregistrées sur toute la période d'acquisition des droits en charges de personnel et en fonds propres (règlement en actions) ou en dettes (règlement en trésorerie);</p> <p>si aucun règlement en espèces n'est prévu, aucune évaluation ultérieure n'est effectuée, sauf si les conditions d'exercice ou de souscription (par exemple la période d'acquisition des droits) ont été modifiées.</p> <p><b>L'annexe contient les informations suivantes:</b></p> <p>les conditions générales du contrat (p. ex. conditions d'exercice, nombre d'instruments de fonds propres attribués, mode de règlement);</p> <p>base d'évaluation pour la valeur journalière;</p> <p>charges comptabilisées dans le résultat de la période.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 31/4	<p>Branches d'activités abandonnées:</p> <p>le produit net des livraisons et prestations ainsi que le résultat d'exploitation des activités abandonnées ont été indiqués séparément dans l'annexe;</p> <p>il est expliqué quels régions géographiques, quelles branches d'activité ou quelles filiales sont concernés par la décision.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Standard	A. Comptes annuels (ou comptes consolidés)	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 31/5	Résultat par droit de participation: le résultat dilué et non dilué pour chaque droit de participation est présenté sous le compte de résultat.  <b>Les informations suivantes sont publiées:</b> méthode de calcul pour le résultat non dilué pour chaque droit de participation avec indication du nombre moyen pondéré des droits de participation en circulation; passage du résultat non dilué au résultat dilué pour chaque droit de participation, y.c. explication des effets potentiellement dilutifs (p. ex. exercice futur d'options, conversion d'emprunts convertibles).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 31/6	Impôts sur les bénéfices: le taux d'impôt moyen pondéré à appliquer sur la base du résultat ordinaire est publié dans l'annexe; l'influence résultant de la variation des pertes reportées sur les impôts sur le bénéfice (p. ex. création, utilisation, réévaluation, échéance) est quantifiée et expliquée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 31/7	Dettes financières: Pour les dettes financières, les informations suivantes sont publiées dans l'annexe, individuellement ou par groupe d'instruments de même nature: principes d'évaluation; conditions (p. ex. taux d'intérêt, durée, monnaie); La méthode d'enregistrement des dettes financières, qui englobent aussi bien des éléments des fonds propres que des dettes, doit être indiquée dans l'annexe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 31/8	Rapport sectoriel: Les comptes sectoriels utilisés par la direction pour la gestion de l'entreprise sont publiés au niveau des produits sectoriels et des résultats sectoriels; Les produits sectoriels et les résultats sectoriels concordent avec le compte de résultat; Si l'on a renoncé à présenter les résultats sectoriels, la justification est publiée dans l'annexe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 31/14	Les comptes sectoriels utilisés pour la gestion de l'entreprise sont structurés par région géographique ou par secteur d'activité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 31/15	Les chiffres sectoriels utilisés par la direction pour la gestion de l'entreprise peuvent être présentés comme résultat sectoriel.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

## B Rapports intermédiaires

Standard	B. Rapports intermédiaires	Oui	N/A	Non	Référence
RPC 31/10	Pour la période sous revue ainsi que pour la période précédente, sont présentés au moins:				
	un compte de résultat condensé (y.c. le résultat par action),	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	un tableau de flux de trésorerie condensé,	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	un tableau des fonds propres condensé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	Un bilan condensé est publié en début et fin de période de référence.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	Sont indiqués, au moins, les libellés et les totaux intermédiaires qui figuraient également dans les derniers comptes annuels.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 31/11	Les informations financières mentionnées sont soumises aux mêmes principes que les comptes annuels.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	En cas de simplification, la présentation de la marche des affaires n'est pas affectée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
RPC 31/12	Le rapport intermédiaire contient au moins les explications suivantes:				
	mention qu'il s'agit d'un rapport intermédiaire selon la Swiss GAAP RPC 31 qui, comparé aux comptes annuels, admet que les indications et la présentation soient condensées;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	indications des modifications dans les principes de présentation des comptes ainsi que les éventuelles corrections d'erreurs, y.c. l'explication des effets qui en résultent;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	indications sur les facteurs qui ont influencé le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entité pendant la période sous revue ainsi que par rapport à la période précédente;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	présentation des comptes sectoriels au niveau des produits sectoriels et des résultats sectoriels;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	justification en cas de renonciation à la publication des comptes sectoriels;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	présentation des produits ou charges extraordinaires;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	explication de la saisonnalité éventuelle et, si possible, quantification de ses effets;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
	mention des événements importants survenus après la date de référence du rapport intermédiaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

# Liste des abréviations

<b>CC</b>	Cadre conceptuel des Swiss GAAP RPC
<b>CHF</b>	Franc suisse
<b>EBIT</b>	Earnings before Interest and Taxes (Bénéfice avant intérêts et impôts)
<b>EUR</b>	Euro
<b>FIFO</b>	Premier entré, premier sorti
<b>FP</b>	Fonds propres
<b>GAAP</b>	Principes comptables généralement admis
<b>ISSB</b>	Conseil international des normes de durabilité
<b>KCHF</b>	Millier de francs suisses
<b>No.</b>	Numéro
<b>POCM</b>	Méthode du pourcentage d'achèvement
<b>RCE</b>	Réserves de cotisations de l'employeur
<b>RPC/ FER</b>	Commission d'experts pour les recommandations relatives à la présentation des comptes
<b>SA / AG</b>	Société anonyme
<b>Swiss GAAP RPC</b>	Recommandations relatives à la présentation des comptes
<b>UE</b>	Union européenne
<b>USD</b>	Dollar américain

## Éditeur

KPMG AG  
Badenerstrasse 172  
8004 Zurich  
+41 58 249 31 31  
kpmgpublications@kpmg.ch

## Vos interlocuteurs pour toute question sur Swiss GAAP RPC

### Prof. Dr. Reto Eberle

Partner, Department of  
Professional Practice  
+41 58 249 42 43  
reberle@kpmg.com

### Dr. Silvan Loser

Partner, Head of DPP  
Swiss Accounting  
+41 58 249 25 51  
silvanloser@kpmg.com

### Dr. Frank Richter

Partner, Department of  
Professional Practice  
+41 58 249 30 73  
frankrichter1@kpmg.com

### Stephan Sieber

Director, Department of  
Professional Practice  
+41 58 249 54 17  
stefansieber@kpmg.com

### Alexandre Probst

Director, Audit  
+41 58 249 46 21  
aprobst@kpmg.com

### Cédric Rigoli

Senior Manager, Audit  
+41 58 249 38 08  
crigoli@kpmg.com

L'information contenue ici est de nature générale et ne prétend en aucun cas s'appliquer à la situation d'une personne physique ou morale quelconque. Même si nous mettons tout en oeuvre pour fournir une information précise en temps opportun, nous ne pouvons pas garantir que cette information est fidèle à la réalité au moment où elle est reçue ou qu'elle continuera de l'être à l'avenir. Cette information ne saurait être exploitée sans un conseil professionnel basé sur une analyse approfondie de la situation en question. Les prescriptions réglementaires relatives à l'indépendance de l'auditeur déterminent l'étendue de la collaboration avec les clients d'audit. Si vous souhaitez en savoir plus sur la manière dont KPMG SA traite vos données personnelles, veuillez lire notre Privacy Policy que vous trouverez sur notre site Internet [www.kpmg.ch](http://www.kpmg.ch).

© 2023 KPMG SA est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre du réseau KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Cooperative («KPMG International»), une personne morale suisse. Tous droits réservés



[kpmg.ch/  
swissgaapfer](http://kpmg.ch/swissgaapfer)